CODSSY

Collectif De Développement Et Secours Syrien

التجمع السوري للتنمية والإغاثة

Défense d'aider ?
Comment les institutions financières françaises entravent l'action humanitaire en Syrie

ABRÉGÉ

Les associations humanitaires sont-elles encore autorisées à apporter de l'aide en Syrie ? La question se pose de façon saillante ces dernières années, alors que les organisations de soutien à la population civile syrienne font face à une recrudescence des entraves de la part des institutions financières.

Durant trois mois d'enquête, nous avons interrogé 25 associations franco-syriennes pacifiques et démocratiques afin de prendre la mesure du phénomène. Les résultats sont édifiants. L'étude révèle que 96% d'entre elles subissent ou ont subi de nombreux blocages dans leurs opérations bancaires depuis 2014 : fermetures et refus d'ouverture de comptes en banque, retards et annulations de virements ou encore fermetures de comptes sur les plateformes de financement participatif. En outre, ces problèmes apparaissent généralisés puisqu'ils concernent 4 des 5 principaux groupes bancaires français.

Avec le renforcement de la politique française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les institutions financières françaises appliquent un principe de précaution stricte, qui les a conduites à considérablement durcir leurs politiques de gestion des risques. Mais cette nécessaire vigilance serait-elle devenue une excuse pour éviter massivement les transactions en lien avec la Syrie et les Syriens ?

Aucune organisation ne conteste la légitimité du renforcement des contrôles des flux financiers. Toutefois, il est urgent de faire évoluer les processus en place, afin de permettre aux associations de soutien à la population civile syrienne de mener leurs projets à bien. Car sans possibilité de transférer de l'argent, aucune action n'est possible. À l'heure où la France s'apprête à devenir l'un des cinq premiers bailleurs mondiaux pour l'action humanitaire, nous souhaitons qu'une concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur (associations, pouvoirs publics et autorités financières) soit rapidement mise en œuvre afin de permettre à cette politique de se concrétiser sur le terrain.

SOMMAIRE

Edito – L'humanitaire en Syrie, victime du principe de précaution appliqué par les banques

Note Méthodologique

I Les acteurs de la solidarité en Syrie entravés par les institutions financières

9 **A La banalisation du bannissement des transactions à destination des Syriens**

1. 80% des associations interrogées ont fait face à des refus catégoriques de services
2. 72% des associations interrogées rencontrent des difficultés à percevoir et transférer leurs fonds à l'étranger
3. Ces blocages conduisent à des situations aberrantes

14 **B Quand le principe de précaution conduit à une politique de rejet abusive**

1. Les associations surpassent leurs obligations de transparence
2. L'opacité des institutions financières empêche la résolution des blocages
3. Le principe de précaution : une excuse pour se soustraire aux obligations de contrôle ?

II Une application abusive du principe de précaution en contradiction avec les intérêts de la France et la lutte contre le terrorisme en Syrie

23 **A Une mise en danger des actions porteuses de paix et de démocratie**

1. Une atteinte grave à l'image et à la réputation des associations et de leurs membres
2. Le temps perdu ne se retrouve pas
3. Des pertes financières cruciales
4. Les acteurs de la solidarité sont déjà criminalisés en Syrie

28 **B L'efficacité de la politique étrangère en Syrie dangereusement affaiblie**

1. L'humanitaire et le développement : des actions stratégiques dans la lutte contre le terrorisme
2. Des blocages qui se répandent en Europe et au Moyen-Orient

Conclusion

EDITO

L'humanitaire en Syrie, victime du principe de précaution appliqué par les banques

Après avoir été alerté de blocages financiers injustifiés et répétés par plusieurs associations franco-syriennes, le Collectif de développement et de Secours Syrien (CODSSY) et trois de ses associations membres concernées par de telles entraves (ASML/Syria, INS et Women Now for Development) ont décidé de mener une enquête afin d'établir l'ampleur du phénomène. Quelle est l'étendue des empêchements créés par les banques et organismes de paiement ? Quelles sont les associations visées? Par qui ? Pourquoi ces entraves au soutien des populations civiles syriennes surviennent-elles alors que les besoins n'ont jamais été aussi pressants ?

Après trois mois d'enquête, nous avons établi un constat édifiant faisant émerger des comportements qui semblent non seulement discriminatoires mais également généralisés. Depuis 2014, en France, la gestion des fonds destinés à soutenir la population civile syrienne est devenue un véritable parcours du combattant pour les associations de toutes tailles et réputations. De l'Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM) au CCFD Terre-Solidaire en passant par des associations membres de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) ou encore de plus petites structures exclusivement composées de bénévoles solidaires, la quasi-totalité des organisations interrogées ont rencontré des refus catégoriques de prestation de services de la part des banques et organismes de paiement et/ou des difficultés de transferts d'argent. Quatre types d'obstacles différents ont ainsi été identifiés : refus d'ouverture de comptes bancaires; clôtures de comptes bancaires existants; clôtures de comptes de solutions de paiement en ligne; et empêchements dans la gestion et les transferts d'argent. Ainsi, près de la moitié des associations interrogées ont connu la fermeture d'un voire deux comptes bancaires et les trois-quarts font état de difficultés grandissantes pour percevoir leurs fonds et les faire parvenir à leurs bénéficiaires. Comment ne pas ressentir un sentiment de discrimination face à ces situations ? Ces entraves semblent, en outre, d'autant plus généralisées qu'elles sont le fait de la plupart des établissements financiers français.

Suite à une recrudescence des attentats terroristes dans le monde et notamment dans l'hexagone, l'État Français a enjoint les établissements financiers à faire preuve de la plus grande vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, encourageant l'application d'un principe de précaution stricte. Pour les convaincre, le gendarme français des banques et assurances a multiplié ses audits et condamnations pécuniaires en cas de manquements des institutions financières à leurs obligations de contrôle. Entre 2015 et 2016, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a ainsi inspecté 52 banques et assurances et rendu 11 décisions, pour des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé de 6,47 millions d'euros[1]. À n'en pas douter, l'action

[1] «Lutte contre le blanchiment : la Société Générale coupable de « plusieurs insuffisances »», Le Monde, 22 juillet 2017

de l'ACPR a de quoi convaincre les banques de ne pas commettre d'erreur. Mais les contrôles réalisés au nom de ce principe de précaution sont-ils correctement effectués? Entraînent-ils véritablement des contrôles rigoureux? L'enquête révèle que l'ensemble des efforts de transparence fournis par les acteurs de la solidarité n'empêche pas la survenance de nombreux blocages. La communication des rapports d'activité, les factures d'achats, les preuves filmées et photographiées des projets menés sur le terrain, la délivrance des identités des bénéficiaires, les financements publics... en dépit de l'accumulation de documents attestant de l'authenticité de la destination des fonds, la plupart des établissements financiers sont devenus extrêmement, voire excessivement, difficiles à rassurer. Des projets de construction d'école, d'achats de matériels médicaux ou encore de produits alimentaires sont ainsi régulièrement retardés suite à des refus de prestation de services des banques et organismes de paiement en ligne. Les institutions financières, elles, agissent en toute opacité et hors de tout contrôle. Les refus d'ouverture d'un compte bancaire et leurs fermetures tout comme les retards et rejets de virements ne sont jamais justifiés tandis qu'aucune autorité de contrôle n'est chargée de vérifier la pertinence de ces refus ou retards de services. Pour appliquer le principe de précaution stricte exigé par l'État, deux voies semblent s'offrir aux acteurs du secteur bancaire : investir dans des services de vérification, dits de *"compliance"*, capables d'assumer efficacement l'ensemble de la charge, ce qui impliquerait un engagement de plusieurs millions d'euros pour chacun d'entre eux; ou, solution plus économique, limiter les marges d'erreur en refusant leurs services aux acteurs de la solidarité en lien avec la Syrie, clients considérés par essence comme « à risque ». Le principe de précaution serait-il alors devenu un moyen de limiter les risques à moindre coûts ?

Notre enquête nous a permis d'établir que de nombreux refus de prestation de services semblent réalisés de manière arbitraire. Il apparaît notamment que la seule évocation des mots « Syrie » ou « réfugiés syriens » peut suffire à entraîner des blocages. Les actions humanitaires et de développement font pourtant parties intégrantes des intérêts stratégiques de la France à l'étranger et sont inhérentes à la lutte contre le terrorisme. Le 22 mars 2018, à l'occasion de la 4e Conférence Nationale Humanitaire, le ministre des affaires européennes et étrangères, Jean-Yves Le Drian, rendait hommage aux acteurs français de la solidarité dans le monde *« pour le dévouement sans faille dont ils font preuve »*, soulignant que *«l'action humanitaire est l'un des piliers de la politique étrangère [de la France][2] ».*

Alors que 13 millions de personnes en Syrie et plus de 5 millions de Syriens réfugiés dans le monde ont besoin d'aide, et sachant que les acteurs de la solidarité en Syrie sont la cible d'attaques du régime et des groupes terroristes, l'entrave à l'action humanitaire constitue une terrible faille dans la stratégie humanitaire autant que sécuritaire de la France, de l'Europe et de la communauté internationale. Les idéologies des groupes extrémistes islamistes ne pourront être défaits sans s'attaquer aux racines du mal que sont la pauvreté, l'analphabétisme ou encore le sentiment d'injustice, partagé par un nombre croissant de personnes victimes d'exactions au vu et au su de la communauté internationale. *« Agir pour le pays en Syrie, c'est agir pour le peuple syrien, mais c'est aussi nous protéger tous du terrorisme islamiste (...) Nous devons ainsi tous nous protéger en unissant nos forces»*, proclamait Emmanuel Macron devant les Nations-Unies il y a tout juste six mois, le 19 septembre 2017. Les institutions financières seraient-elles exonérées de cet appel à la mutualisation des efforts?

[2] «Stratégie humanitaire de la république française 2018-2022», p3, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Note Méthodologique

Ce rapport est porté par le Collectif de Développement et de Secours Syrien (CODSSY) et trois de ses associations membres : l'Association de soutien aux médias libres en Syrie (ASML/Syria), Initiative for a New Syria (INS/Syria) et Women Now for Development.

Il vise à mettre en lumière les blocages bancaires rencontrés par les associations franco-syriennes pacifiques et démocratiques dans le cadre de leurs activités à destination des populations en Syrie ou auprès des personnes réfugiées. Afin d'identifier les associations susceptibles de rencontrer de telles entraves en France, nous nous sommes fondés sur un annuaire, créé sur l'initiative du Dr. Samira MOBAIED, qui recense 232 associations oeuvrant principalement pour la Syrie, enregistrées sur le Journal officiel des associations. Parmi elles, nous avons identifié 58 associations actives[3]; enregistrées en France depuis plus de 12 mois ; dont la mission première est de travailler auprès de la population civile syrienne demeurée en Syrie ou réfugiée ; et qui défendent un futur pacifique et démocratique en Syrie.

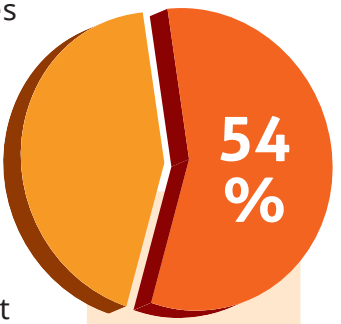

Pourcentage d'associations franco-syriennes interrogées (estimation)

Entre janvier et mars 2018, nous avons contacté la totalité de ces 58 associations afin de déterminer lesquelles ont un compte en banque et effectuent des virements à

[3]- Nous considérons les associations actives lorsqu'elles ont tenu ou envisagent de tenir une assemblée générale en 2018 ; ou, lorsque nous n'avons pas obtenu cette information, lorsqu'elles ont des activités en ligne (site, réseaux sociaux, articles de presse) datant de moins 6 mois. Il est possible que certaines petites associations, actives mais peu présentes sur le net, n'aient pas été recensées.

l'étranger. Nous avons obtenu 38 réponses, parmi lesquelles 13 associations ne font pas de virements à l'étranger. Par conséquent, nous estimons qu'il y a entre 25 et 46 associations franco-syriennes pacifiques et démocratiques susceptibles de faire face à des entraves bancaires. Nous avons interviewé 25 associations franco-syriennes. Notre échantillon représente donc au moins 54% des associations identifiées. Pas moins de 24 d'entre elles font état de difficultés dans leurs relations avec les banques, soit 96% de notre échantillon. Parmi elles, l'ensemble des associations les plus importantes en matière de budgets et de financements.

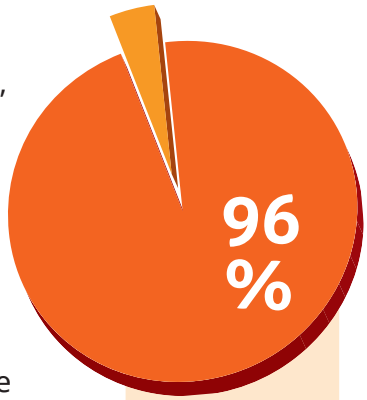

Pourcentage d'associations interrogées qui ont été et/ou sont confrontées à des blocages bancaires

De nombreuses ONG françaises qui travaillent dans la plupart des pays sous embargos, sanctions financières et/ou en proie au terrorisme, rencontrent également d'importantes complications dans leurs transferts de fonds destinés à soutenir les nombreuses populations victimes ou vulnérables et notamment la société civile syrienne. Nous avons ainsi recueilli les témoignages de deux ONG internationalement reconnues, qui interviennent auprès de réfugiés syriens, le CCFD-Terre Solidaire et Care France.

Afin d'élargir notre horizon, nous nous sommes enfin tournés vers nos collègues européens et à l'international. Les entraves que nous constatons en France s'étendent effectivement au-delà des frontières de l'hexagone. Nous avons notamment identifié quatre pays au sein desquels les associations en lien avec la Syrie rencontrent d'importantes entraves financières : le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne et le Liban.

La liste des associations interrogées figure en annexe de ce rapport.

PARTIE

I

Les acteurs de la solidarité en Syrie entravés par les institutions financières

A

La banalisation du bannissement des flux financiers à destination des Syriens

1 80% d'associations interrogées ont fait face à des refus catégoriques de services

Quelle meilleure solution, quand on ne veut pas prendre de risque, que de ne rien faire ? Parmi les quatre principaux types de blocages identifiés par les associations, trois visent à leur refuser catégoriquement tout prestation de services. Sur les 25 associations franco-syriennes interrogées, près de la moitié d'entre elles disent notamment s'être vu imposer la fermeture de leur compte bancaire sans motif apparent, ni la moindre explication.

Comptes personnels, comptes professionnels, comptes associatifs… la question semble importer peu, du moment qu'ils disparaissent…et vite. *« Au moment où notre agence du Crédit Lyonnais a pris la décision de clôturer notre compte, l'association ne s'était jamais si bien portée financièrement. J'y avais mon compte personnel depuis plus de 20 ans et le compte de l'association n'avait jamais posé le moindre problème non plus. Je n'ai vraiment pas compris pourquoi ils ont soudainement décidé de me fermer tous mes comptes »*, témoigne le Président-Fondateur de l'ONG Syria Charity. Fin 2012, une agence du Crédit Agricole aurait décidé de fermer le compte du Comité d'Aide humanitaire au Peuple Syrien (Comsyr), puis ce sont les associations ASPS (Association de Soutien au Peuple Syrien), membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et Women Now for Development qui, en 2014, subissent ce préjudice à deux reprises au sein de deux mêmes établissements. Fondée par la journaliste et écrivaine de renom Samar Yazbek, l'association dédiée à l'autonomisation des femmes syriennes se trouve contrainte de changer de banque 3 fois en quelques mois.

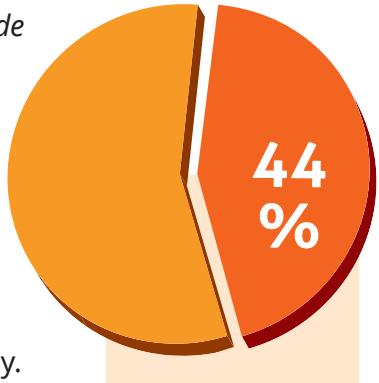

Pourcentage d'associations interrogées victimes de clôtures de comptes bancaires

« En août 2014, la Banque Postale a fermé notre compte bancaire après 1 an de collaboration et alors qu'il n'avait jamais été en déficit », explique la directrice de l'association, Maria al Abdeh. Un compte est ensuite ouvert à la Société Générale mais à peine quatre mois plus tard, cette dernière décide finalement de clôturer le compte : *«Tout semblait se passer correctement. Nous apportions les justificatifs demandés et notre conseiller était satisfait. Lorsque j'ai reçu le courrier de préavis, j'ai cru qu'il s'agissait d'une erreur. C'était une véritable gifle »*, indique Claudine, comptable de profession et trésorière bénévole de l'association.

Auditée par le gendarme des banques en 2014 et condamnée, trois ans plus tard, à 5 millions d'euros d'amende pour des insuffisances dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme[4], la Société Générale semble particulièrement décidée à limiter au maximum ses transactions à risques. Pas moins de 6 des 9 structures interrogées, qui sont, ou surtout étaient, clientes de la banque affirment que leur compte a été clôturé tandis que les 3 autres témoignent de grandes entraves dans leurs opérations bancaires.

64%

des associations franco-syriennes

interrogées rencontrent au moins deux types de blocages différents

A fortiori, si les principaux établissements bancaires français adoptent ce type de comportement, les structures plus petites ne sont pas exemptes de tout reproche. Parmi elles, il apparaît que la plateforme de collecte de dons HelloAsso, dédiée aux associations, et son partenaire de paiement en ligne Lemon Way aient été particulièrement réfractaires à l'idée de travailler avec des structures en lien avec la Syrie.

Lors de la concrétisation de leur partenariat mi-2017 et avec la migration technique des 10 000 comptes clients d'HelloAsso vers Lemon Way, ce dernier s'est vu contraint d'authentifier l'ensemble de ses nouveaux clients en un temps record selon la direction de l'organisme de paiement.

8/8

comptes fermés par Lemon Way

entre juin et août 2017

Soit la totalité des associations interrogées qui avaient un compte chez son partenaire HelloAsso à cette période.

À la même période, de nombreuses organisations en lien avec le pays à « hauts risques » que représente la Syrie ont été mises à l'index. Sur les 8 organisations de notre panel qui y avaient un compte, toutes ont été exclues de la plateforme entre juin et août 2017 et ces cas sont loin d'être isolés. La direction d'HelloAsso parle d'une vingtaine d'associations franco-syriennes exclues de leurs services en l'espace de quelques mois. [cf. Le principe de précaution : une excuse pour se soustraire aux obligations de transparence ?].

Outre la clôture abrupte de comptes, une augmentation des refus d'ouverture de comptes bancaires commence à se faire sentir. Pas moins de 7 associations interrogées, soit 28% de notre panel, ont exprimé des difficultés à faire accepter leur dossier auprès des banques, parfois du fait d'avoir vu un premier compte fermé mais pas exclusivement.

Ainsi, suite à la fermeture de son compte par la Société Générale, l'association Women Now for Development se voit refuser l'ouverture d'un nouveau compte par le Crédit Lyonnais, sans que son activité ne soit contrôlée. Tandis que de son côté, même sans passif, l'Union des Organisations de Secours et de Soins Médicaux (UOSSM) vient d'essuyer deux refus consécutifs d'ouverture d'un compte bancaire par le Crédit du Nord et Neuflize OBC, après deux mois d'échanges de mails et d'éléments permettant d'authentifier ses activités. [Cf.annexes]

[4] « L'ACPR sanction la Société Générale », Les Echos, le 24 juillet 2017

2 72% des associations interrogées ont des difficultés à recevoir ou à transférer leurs fonds à l'étranger

Le refus catégorique de toute prestation de services n'est pas l'unique moyen employé par les acteurs français de la finance pour éviter les transactions en lien avec la Syrie. Car si, finalement, les associations parviennent à ouvrir un compte bancaire ou à conserver leur compte existant, les difficultés rencontrées pour faire parvenir les fonds nécessaires à la réalisation de leurs missions demeurent considérables.

Plus de 70% des associations interrogées relatent de grandes difficultés à faire parvenir leur fonds à l'étranger, que ce soit au Liban, en Jordanie, en Turquie mais aussi en Europe. *« À partir de 2015, notre agence a commencé à nous demander des justificatifs détaillés de chaque dépense. Cela va jusqu'à l'achat de pommes de terre pour la cuisine de notre hôpital ou l'achat de matériel de nettoyage, d'hygiène et autres produits de bases. Or nous avons des projets qui nécessitent des virements de 100 000 à 200 000 euros »,* témoigne le Dr Ammar Chaker, secrétaire général de l'UOSSM. Des complications qui visent également des ONG reconnues internationalement, comme en témoignent les difficultés rencontrées par CARE France, le CCFD-Terre Solidaire ou encore le Centre syrien des médias et de la liberté d'expression (SCM), fondé par Mazen Darwish et membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme. *« Les banques ont fortement renforcé leurs contrôles depuis qu'elles se sont vues condamnées à de lourdes peines pour manquement à leurs obligations de vigilance »,* constate le directeur financier du CCFD-Terre Solidaire, *« dès lors que les mots « Syrie » ou « réfugiés syriens » apparaissent dans l'intitulé de la mission à laquelle nos fonds sont alloués, le virement est bloqué. Il peut s'écouler jusqu'à 2 mois avant qu'une solution ne soit éventuellement trouvée. »* Le SCM n'a, quant à lui, jamais réussi à envoyer ni recevoir des fonds en dollars par virements bancaires et fait face à d'importantes difficultés pour transférer ses fonds en euros et livres sterling: *«Nous avons eu des virements rejetés entre la France et : la Grande-Bretagne, la Turquie, l'Australie, l'Irlande, le Canada la Suisse, le Danemark et même la Belgique»,* énumère Ben Lydon, le responsable des programmes du SCM.

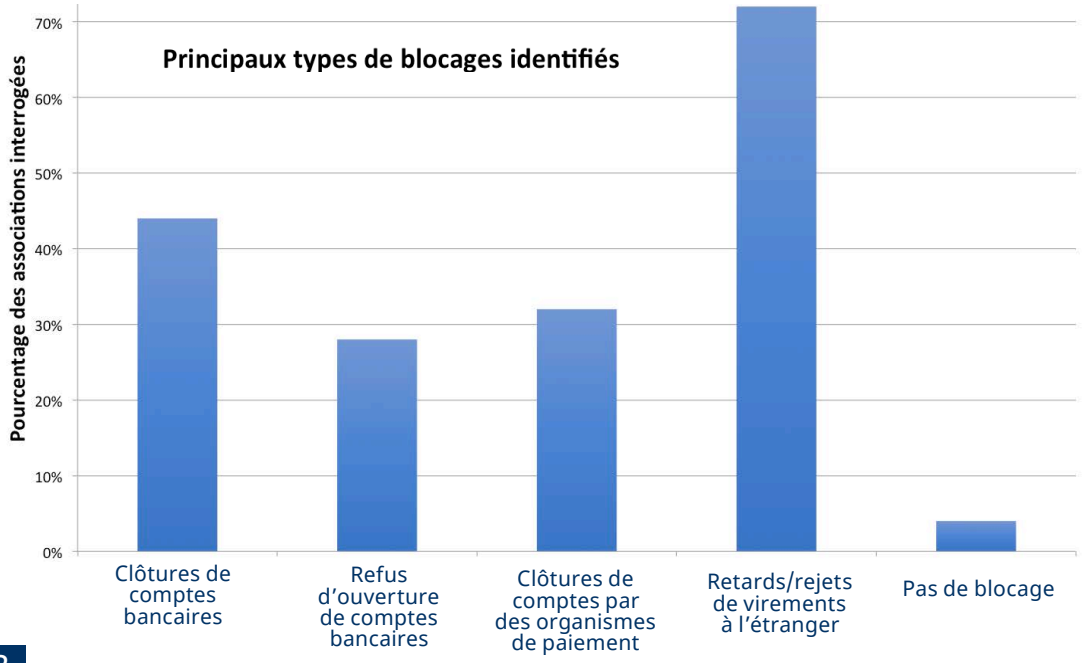

3 Ces blocages conduisent à des situations aberrantes

Ces refus de services conduisent à des erreurs et des situations confondantes. L'association Syria Charity a ainsi découvert que deux grandes banques bloquent systématiquement les virements de ses donateurs. *« Il semble que nous déclenchions un drapeau orange au sein du Crédit Mutuel et du CIC sans aucune raison objective. Car dès lors que nous présentons les documents d'authentification de notre organisation, les problèmes se résolvent immédiatement. D'ailleurs, si ces derniers avaient des inquiétudes légitimes quant à nos activités, ils nous auraient signalé aux autorités et j'ose espérer que nous aurions fait l'objet de contrôles »,* observe le Président de l'ONG, qui a eu la chance d'être alerté par des donateurs qui le connaissent personnellement. *« Nous avons constitué un dossier complet qui décrit les missions, les projets et les financements de notre structure. Depuis que le problème nous a été signalé, nous l'envoyons systématiquement aux donateurs clients de ces deux banques, cela débloque la situation à chaque fois. »* Mais les problèmes visant les dons privés ne s'arrêtent pas là, car l'association récolte régulièrement des dons en liquide, qui soulèvent également des difficultés. Les espèces réunies lors d'évènements de sensibilisation à la cause syrienne présenteraient, elles aussi, des risques aux yeux de l'agence bancaire de l'association. *« Dès lors que la somme est estimée trop importante, notre agence refuse que nous les placions sur notre compte. C'est incroyable que le système nous empêche de fournir une comptabilité parfaitement transparente »,* s'étonne Mohammed Alolaiwy. Soucieuse de tenir des comptes clairs et incontestables, l'association a donc décidé de déclarer les fonds qu'elle ne peut pas placer sur son compte bancaire à son commissaire aux comptes.

« L'absurde, c'est la raison lucide qui constate ses limites », écrivait Albert Camus dans le Mythe de Sisyphe. En octobre 2015, moins d'un an après avoir été condamnée à verser 9 milliards de dollars (7,9 milliards d'euros) d'amende par les régulateurs américains pour avoir contourné l'embargo américain sur plusieurs pays[5], la BNP (via sa branche belge) fait de nouveau involontairement la Une des journaux. « La presque star: Marie Peltier, interrogée pour un billet de train… », pouvait-on lire, sur le site de la RTBF, dans un article publié le 4 novembre 2015. *« Nous avions invité Marie Peltier à participer à une conférence à Paris, à l'occasion d'un gala de charité que nous organisions »,* explique Mohammad Alolaiwy, président de Syria Charity, *«Marie Peltier a payé son billet de train sur ses fonds personnels et lorsque nous avons voulu lui rembourser en note de frais, l'antenne belge de la BNP a rejeté le virement sans autre considération. L'apparition du mot « Syrie » dans le nom de notre association a dû déclencher une alerte mais au lieu de contrôler l'opération, la banque a tout bonnement annulé l'opération. Grâce au battage médiatique, l'agence a finalement plié mais je ne suis pas convaincu qu'une solution aurait été trouvée si elle n'avait pas eu cette notoriété»,* complète Mohammad Alolaiwy.

---

[5]- « La BNP paiera une amende de près de 9 milliards de dollars aux Etats-Unis », Le Monde, 30 juin 2014.

B

Quand le principe de précaution conduit à une politique de rejet abusive

1 Les associations surpassent leurs obligations de transparence

En dépit des difficultés inhérentes à la guerre qui fait rage depuis 7 ans, les associations fournissent des efforts considérables pour apporter un maximum d'éléments permettant aux banques et organismes financiers d'avoir une connaissance détaillée des dépenses effectuées.

« Avant de fermer notre compte, l'agence du Crédit Agricole nous demandait des détails sur les familles que nous soutenons. J'envoyais des photos, les copies de leur passeport, des détails sur leurs métiers… tout ce qui pouvait leur permettre de vérifier qu'il s'agissait bien de civils dans le besoin », relate Inès, la présidente de Nazra. À l'instar de cette association, l'ensemble des structures interrogées évoque leurs multiples efforts pour garantir la transparence de leur fonctionnement et de leurs actions. Mais en réponse, les ONG doivent attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois pour, finalement, voir leurs demandes de virement régulièrement rejetées.

En septembre 2017, l'association Tous pour la Syrie se serait ainsi vu bloquer un virement de moins de 2.400€ pendant 50 jours bien qu'il ait été débité et malgré les efforts déployés pour permettre à la banque de tracer les fonds : *« J'ai fourni une dizaine de documents de preuve pour justifier la destination de l'argent que nous avions attribué à un projet de scolarisation d'enfants syriens réfugiés en Jordanie : factures du constructeur de l'école, de l'achat du matériel… tout était vérifiable »,* témoigne le trésorier de l'association. Une intervention de la direction départementale du Crédit Agricole aurait d'ailleurs finalement permis de débloquer la situation. Mais quatre mois plus tard, le 18 janvier 2018, un virement de 3600 € en faveur d'une ONG partenaire, basée en Turquie et au Liban, n'aurait pas été exécuté malgré les preuves de sa destination et de la qualité du travail du partenaire. [cf. annexes]

Un constat d'échec des mesures de contrôles encore récemment partagé par l'Union des Organisations de Secours et de Soins Médicaux (UOSSM). Le secrétaire général de l'ONG a été d'autant plus surpris par les deux refus d'ouverture de compte auxquels il a été confronté en début d'année, que son dossier avec fait l'objet de près de deux mois de rigoureux échanges visant à délivrer l'ensemble des éléments attestant de l'authenticité de son activité.

Afin de faciliter ses relations bancaires, l'ONG Syria Charity a quant à elle décidé de recourir aux services du plus grand cabinet d'audit et de conseil en France,

le cabinet Deloitte : *« A force de rencontrer des difficultés, nous avons décidé de faire appel à ce cabinet afin de favoriser la relation de confiance avec les banques. Aujourd'hui nous vivons moins de blocages mais les délais de virements demeurent longs»,* souligne le Dr Mohammad Alolaiwy, président fondateur de Syria Charity. Cette défiance du secteur de la finance à l'égard des justificatifs apportés par ces associations ne vise pas uniquement les structures relativement méconnues du grand public, des ONG aussi réputées que CARE France ou le CCDF-Terre Solidaire, qui viennent en aide aux réfugiés syriens, ne sont pas épargnées: *« Nos virements vers le Liban sont très régulièrement retardés voire même rejetés en dépit de nos justifications »,* explique le directeur financier du CCDF-Terre Solidaire.

Du côté de la plateforme de collecte de dons HelloAsso et de son partenaire financier Lemon Way, la clôture du compte du Collectif de Développement et Secours Syrien pose question. Alors que le CODSSY renseigne immédiatement l'ensemble des documents demandés, en réponse, il reçoit un courrier prenant acte de la réception des documents et stipulant que la carte d'identité du membre du Conseil d'Administration fournie *« n'est pas analysable du fait de l'absence des statuts de l'association ».* Or ces statuts sont explicitement « acceptés » dans le même courrier. *« La décision ne fait absolument aucun sens. Nous avons demandé une explication mais aucune réponse »,* souligne Majd Massouh, le coordinateur du CODSSY. S'ajoute, en outre, le non respect par HelloAsso du délai accordé au Collectif pour récupérer les dons récoltés via la plateforme et trouver une solution alternative : « Pour une durée de trois mois, vous pourrez toujours recevoir vos paiements et vos reversements sur le compte bancaire déjà renseigné » indique le courrier annonçant la décision de clôture du compte. Dans les faits, le compte sera fermé deux jours plus tard.

Aucune des associations interrogées dans ce rapport ne conteste la rigueur des contrôles opérés. En revanche, la lourdeur des processus, associée à leur lenteur, et souvent à leur échec sont loin d'être à la hauteur des enjeux *« C'est incompréhensible d'être traité de la sorte malgré le fait que nous mettions tout en oeuvre pour montrer patte blanche »,* conclut la présidente de Nazra. Cette incompréhension, partagée par l'ensemble des associations, est d'autant plus vive que les institutions financières ne justifient jamais leurs décisions.

Enfants parrainés en Syrie. Crédits : Nazra

2 L'opacité des institutions financières empêche la résolution des blocages

« Lorsque les virements sont rejetés ou retardés, nous tentons d'en comprendre les raisons afin de trouver des solutions mais elles ne nous sont que rarement communiquées. Les causes des blocages ne sont pas transparentes. Cela complique considérablement la résolution des problèmes », souligne le directeur financier du CCFD-Terre Solidaire. Le contraste entre le niveau de transparence fourni par les associations et l'opacité dans laquelle les institutions financières contrôlent leurs clients laisse songeur.

Livrés à elles-mêmes, les associations n'ont ni explication, ni même un interlocuteur fiable pour favoriser le développement de collaborations efficaces. *« Lorsque j'envoie un ordre de virement, je sais que son aboutissement est très aléatoire. Un virement sur trois, voire un sur deux est rejeté »,* résume le président de l'ONG Syria Charity,

La loi du silence

Aucune des banques et plateformes de paiement en ligne n'a pris le soin de motiver sa décision. La quasi totalité des lettres de préavis de clôtures sont identiques, et impersonnelles tandis que certains établissements bancaires n'ont pas même formulé leur refus d'ouverture de comptes par écrit. De même, dans les cas de retards et d'annulation de virements, il est fréquent qu'aucun suivi ne soit réalisé. Ainsi, l'association Tous pour la Syrie n'aurait pas été informée du rejet de sa demande de virement, destinée à une ONG partenaire en Turquie. *« La banque est restée silencieuse jusqu'à ce que nous l'appelions pour savoir où en était notre demande. C'est alors que nous avons appris son rejet, sans motif »,* relate Yahia Chamali, le trésorier de l'association rennaise d'aide humanitaire et médicale, qui n'a donc aucune preuve écrite de son annulation. *« Pendant la durée de traitement de l'opération, l'argent est débité de notre compte et disparaît dans la nature. La banque ne sait jamais nous dire où se trouvent les fonds. On peut attendre plusieurs semaines pour avoir une conclusion à notre demande. Et le dénouement peut être positif comme négatif. Tantôt le virement aboutit, tantôt il nous est re-crédité sur notre compte »,* complète le président de l'ONG Syria Charity. L'association de soutien aux enfants syriens Alwane (« couleurs » en arabe) aura, quant à elle, attendu 7 longues semaines pour que l'un de ses virements soit finalement rejeté et ce sans le moindre effort produit par la Banque Postale pour l'informer de l'avancée de l'ordre de paiement et

« Pendant la durée de traitement de l'opération, l'argent est débité de notre compte et disparaît dans la nature. La banque ne sait jamais nous dire où se trouvent les fonds.»

encore moins de son annulation. Après 6 semaines d'attente, plusieurs appels et échanges de documents destinés à favoriser la traçabilité des fonds, l'association contacte une nouvelle fois son agence pour tenter de comprendre le blocage: *« Notre conseillère nous informe que le blocage des fonds n'est pas effectué par la Banque Postale mais par « une banque intermédiaire ». Elle s'engage alors à revenir vers nous lorsqu'elle aura « de nouveaux éléments ».* Huit jours plus tard, sans en avoir été informée, l'association découvre finalement que l'ordre de virement a été annulé et le compte d'Alwane crédité de la somme de départ moins les frais inhérents à la transaction. Suite à un courrier de réclamation, Alwane obtiendra au moins le remboursement des frais, *« sans plus d'explications ni d'excuses».*

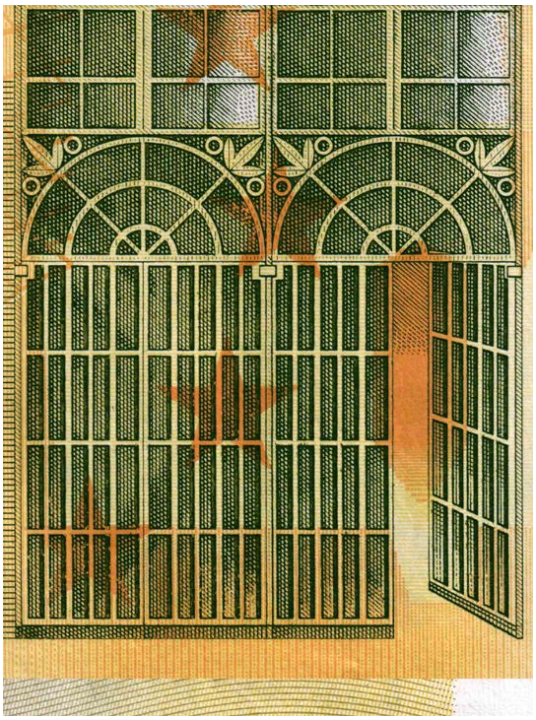

« En un an, la Banque Postale a toujours refusé de nous communiquer le nom de son responsable. »

Une absence notable d'interlocuteur

La plupart des associations victimes de ces multiples entraves ont tenté d'entrer en contact avec leur conseiller et/ou directeur d'agence afin d'identifier les problèmes et de trouver des solutions. Outre le défaut d'explication, le manque d'interlocuteur mis à la disposition des associations devient alors criant. *« En un an, la Banque Postale a toujours refusé de nous communiquer le nom de son responsable. Son identité ne nous a finalement été révélée que lorsque l'agence a décidé de clôturer notre compte. Mais cela n'a servi à rien puisque le directeur ne nous a apporté aucune explication »,* regrette Claudine, la trésorière de l'Association Women Now for Development.

L'association Nazra et plusieurs autres recevront également une fin de non-recevoir suite à la fermeture de leur compte par la plateforme de collecte de dons en ligne HelloAsso et son partenaire Lemon Way : *« Nous avons écrit à HelloAsso mais ils ont botté en touche en disant que la fermeture du compte était entièrement à la discrétion de leur partenaire, Lemon Way. Nous avons donc essayé d'écrire à Lemon Way mais leur boite mail était pleine et lorsque nous avons demandé un nouveau contact à HelloAsso, ils ont refusé de nous le donner en arguant du fait qu'ils « leur communiqueraient le problème »,* témoigne la présidente de l'association Nazra [Cf.Annexes].

3 Le principe de précaution : une excuse pour se soustraire aux obligations de contrôle ?

En dépit de la loi du silence qui règne en maître, quelques associations parviennent à obtenir officieusement des premiers éléments de réponse sur les raisons qui ont notamment conduit leurs banques et plateforme de collecte de dons à leur refuser tout service. Des explications qui tendent à confirmer l'hypothèse de comportements discriminatoires.

Client historique au sein de son agence du Crédit Lyonnais, le président de Syria Charity parvient ainsi à briser un petit bout du mur auquel ses collègues sont confrontés : *« En 20 ans, nous n'avions pas rencontré le moindre problème avec notre agence. Le directeur m'a donc reçu dès que j'en ai fait la demande »*, témoigne Mohammad Alolaiwy, *« Il ne pouvait pas me l'écrire mais il m'a affirmé que ce n'était pas une mesure prise contre l'association spécifiquement. « La décision vient d'en haut. On ne veut pas entendre parler de la Syrie » m'a-t-il dit ».*

Le président de l'UOSSM recevra, toujours officieusement, la même explication aux récents refus d'ouvertures de comptes bancaires inexpliqués: *« On m'a confirmé que les banques ne remettent pas en cause la qualité des dirigeants, des membres de l'association et/ou la qualité de notre travail mais la gestion est trop risquée »*, témoigne le Dr. Ammar Chaker. Refuser l'ouverture d'un compte, en clôturer d'autres et complexifier à outrance les procédures de demandes de virements à l'international se révèlent être des moyens très efficaces pour limiter tout transfert de fonds en lien avec la Syrie et permettraient ainsi de se soustraire aux obligations de contrôles.

« Le mot « Syrie » déclenche une alarme »

Les réponses obtenues oralement par ces deux ONG ne sont d'ailleurs pas les seules à étayer cette hypothèse. *«Lorsque la Société Générale a décidé de fermer notre compte en 2015, j'ai demandé à rencontrer mon conseiller. Nous entretenions un rapport de confiance depuis 3 ans car nous avions toujours fonctionné en toute transparence avec lui »*, précise Nafissa, membre d'Initiative for a New Syria (INS). Désolé, son conseiller lui fait en substance la même confidence que celles obtenues par les présidents de Syria Charity et de l'UOSSM. Le conseiller de l'INS serait même allé plus loin et aurait affirmé que l'association n'était pas la seule visée par ces clôtures de comptes sans motif. *« Selon mon conseiller, le mot « Syrie » déclenche une alarme au niveau du siège de la Société Générale »*, précise Nafissa, en regrettant que l'intervention de son interlocuteur en leur faveur n'ait pas permis d'éviter la fermeture du compte de son association.

Plusieurs associations qui ont vu leurs comptes HelloAsso fermer n'ont, de leurs côtés, pas eu le temps de fournir les documents demandés pour leur authentification : *« Nous pensions qu'il s'agissait d'une opération de vérification, afin de s'assurer que nous fonctionnions toujours de la même manière et que nos dires à l'ouverture du compte étaient véridiques. Nous n'avons pas vu le mal. Or neuf jours plus tard, avant que nous ayons eu le temps d'envoyer les documents, nous avons reçu un nouveau mail nous informant de la clôture immédiate du compte »*, relate Inès, jeune présidente bénévole de l'association Nazra, de soutiens aux familles en Syrie.

« Nous refusons de travailler avec des associations qui sont en lien avec la Syrie »

L'UOSSM et l'association Tous pour la Syrie n'ont, quant à elles, pas eu le temps de s'enquérir de la situation. Le délai de clôture se serait réduit à 3 jours après la réception de la demande d'authentification pour l'union médicale et 2 jours pour l'association rennaise d'aide humanitaire et de solidarité franco-syrienne [Cf. Annexe].

Deux aveux formulés par des employés d'HelloAsso et de Lemon Way tenderaient, en outre, à confirmer une politique discriminatoire opérée par le partenaire financier de la plateforme de collectes de dons entre juin et août 2017.

Après la fermeture de son compte, le responsable du CODSSY parvient finalement à parler avec un conseiller d'HelloAsso. La réponse est sans appel : *«Lemon Way a décidé de fermer tous les comptes des associations syriennes. ».*

Cette confession sera ensuite corroborée, à l'écrit cette fois, par un employé de Lemon Way, dans un mail envoyé à l'association Tous pour la Syrie: *« Le wallet [« portefeuille», en anglais] a effectivement été fermé à notre initiation car nous refusons de travailler avec des associations qui sont en lien avec la Syrie. Cette décision est irrévocable »* peut-on lire sous la plume d'un certain « Jean-Marie », qui n'a certainement pas conscience de la gravité des conséquences de la politique du risque zéro dont il fait état.

Forte de cet élément de preuve, l'association Tous pour la Syrie a décidé de saisir le Tribunal de Grande Instance pour le préjudice moral et financier. *« Lemon Way a accepté de réexaminer notre dossier mais refuse toute indemnisation du préjudice subi. Nous avons donc décidé de poursuivre notre action judiciaire »*, explique Yahia Chamali.

« On se sent vraiment discriminés », résume Jamil, le président de l'association Cœur et Action pour la Syrie. *« Lemon Way a été condamnée à 80.000 euros d'amende pour des manquements dans sa connaissance des clients en avril 2017 [6]. Il semble qu'elle n'ait pas souhaité prendre le risque de travailler avec des associations comme les nôtres»*, observe Racha Abazied, la présidente de Syrie Moderne Démocratique Laïque (Syrie MDL).

[6] « Lemon Way pris en défaut dans sa lutte anti-blanchiment », Les Echos, 19 avril 2017

La direction de l'établissement de paiement en ligne se défend néanmoins de toute action systématique visant les structures en lien avec la Syrie. *« Nous ne refusons pas de travailler avec toutes les associations en lien avec la Syrie mais nous prenons les précautions nécessaires. Ce pays est mentionné par le Trésor public comme étant à très haut niveau de risque en matière de financement du terrorisme»,* explique Antoine Orsini, le Directeur Général de Lemon Way.

En outre, la collecte des dons, activité première des associations inscrites sur HelloAsso, se révèle un challenge en soi pour les établissements financiers. *« Par définition, ces dons n'entrainent que rarement des contreparties directes telles que l'achat de marchandises ou la délivrance de services. Or la cellule anti-terroriste Tracfin nous a demandé d'être particulièrement vigilants vis-à-vis de ces activités pour lesquelles la traçabilité des fonds est complexe »,* souligne Antoine Orsini.

2015 : LA PRESSION MONTE SUR LES ORGANISMES FINANCIERS

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et pour favoriser le respect des embargos américain et européens sur la Syrie, les contrôles des banques et assurances augmentent sensiblement à partir de 2015. Alors qu'en 2014, la BNP était condamnée à 9 milliards de dollars américains (7,9 milliards d'euros) d'amende par les régulateurs américains pour des manquements à ses obligations de contrôle, en 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le gendarme des banques et assurances français, inspecte 22 banques et assurances et 30 autres en 2016. S'ensuivent onze décisions (huit blâmes et trois avertissements) pour des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé de 6,47 millions d'euros. Parmi les organismes condamnés figurent de grandes banques et assurances à l'image de la Société Générale, la BNP Paribas et Axa France Vie et, dans une moindre mesure, de nouveaux acteurs du secteur dont Lemon Way.

Le processus d'évaluation des risques mis en place par l'organisme de paiement en ligne, réévalué depuis lors, pourrait néanmoins changer la donne selon le Directeur Général de la start-up : *« Nous révisons notre classification des risques à chaque fois que nécessaire et au minimum chaque année. Nous examinerons le cas des associations qui se présentent à nous cette année pour ouvrir un compte chez HelloAsso au regard des critères définis dans cette classification, comme chez chacun de nos partenaires ».* Le compte du Collectif de Développement et de Secours Syrien (CODSSY) a ainsi été rouvert mi-mars 2018, quelques semaines après avoir contacté la direction de Lemon Way dans le cadre de la rédaction de ce rapport. Le CODSSY n'a, pourtant, ni changé sa façon de travailler, ni envoyé de nouveaux documents depuis la fermeture de son compte. Cette évolution tend ainsi à confirmer qu'avec tout juste 80 employés et plus de 10 000 comptes à vérifier en l'espace de quelques mois, la fermeture de ce compte serait bien due à

un manque de moyens du service de vérification de Lemon Way, plutôt qu'à un manque de transparence de l'association. Pourtant, c'est bien le CODSSY qui, seul, aura subi le préjudice causé par 9 mois d'interruption de service.

Lemon Way ne serait, toutefois, pas l'unique organisme de paiement à avoir appliqué une gestion des risques qui semble discriminatoire à l'égard des associations en lien avec la Syrie. L'Union des Organisations des Secours et Soins Médicaux (UOSSM) aurait notamment cumulé les déboires en la matière avec trois rejets en trois ans, opérés par trois start-ups du secteur bancaire. *« Le premier désagrément a commencé en 2015 avec le terminal de paiement Sum Up. Nous avons été exclu dès la première utilisation de leur service. Puis c'est HelloAsso et Lemonway qui ont décidé de clôturer notre compte quasiment du jour au lendemain ; et finalement, au début de cette année, la société anglaise GoCardless vers laquelle nous nous étions tournés pour la gestion de nos prélèvements automatiques nous a également rejetés »,* témoigne le Dr Ammar Chaker, Secrétaire Général de l'UOSSM. [Cf. Annexes]

Au vu de l'accumulation de ces dysfonctionnements, la plupart des associations s'interrogent : dans quel cadre sont-elles autorisées à travailler et à aider la société civile syrienne ? Le principe de précaution ne serait-il pas devenu une excuse utilisée par les établissements bancaires pour se soustraire à leurs obligations de contrôle ?

Le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme semble offrir deux principales solutions aux institutions financières : investir massivement dans la consolidation de leur service de vérification des flux financiers, dits de *compliance*, afin de limiter les failles dans leur système ; ou pratiquer des mesures visant à éviter la réalisation d'opérations financières à destination d'un pays « à risque », ce qui aboutirait in fine à une forme de discrimination. *« Les blocages rencontrés par les associations en lien avec la Syrie sont souvent immoraux »,* reconnait, sous le sceau de l'anonymat, un cadre d'une grande banque française, *« les associations ne sont pas des clients lucratifs or les institutions financières ont des impératifs de rentabilité. La plupart de ces grands établissements, cotés en bourse, ont des coûts d'exploitation serrés. Nous devrions être capables de contrôler mais dans les faits les choses se passent autrement ».*

Un article, publié en décembre 2017 sur le site d'investigation Les Jours[7], indique que La Banque postale avait envisagé, dès 2013, « une refonte informatique pour remédier à certaines failles ». Un effort qui aurait finalement été « écarté devant le coût, estimé entre un et deux millions d'euros ». L'ensemble de ces refus de prestation de services entraîne pourtant de graves conséquences. Car ces derniers affaiblissent le déploiement des projets humanitaires et de développement sur le terrain autant qu'ils amoindrissent les politiques humanitaires françaises, européennes et internationales.

[7]- « La Banque Postale, l'alarme débranchée et l'ombre de Damas », article publié sur le site Les Jours, le 18 décembre 2017

PARTIE

II

Une application abusive du principe de précaution en contradiction avec les intérêts de la France et la lutte contre le terrorisme en Syrie

A

Une mise en danger des actions porteuses de paix et de démocratie

1 Une atteinte grave à l'image et à la réputation des associations et de leurs membres

Le premier des maux évoqué par l'ensemble des associations est celui de l'atteinte à leur image, à leur réputation et finalement au développement de leurs actions. Car de nombreuses entraves se font au vu et au su des donateurs qui, naturellement, peuvent prendre peur.

« La clôture de nos comptes par HelloAsso nous fait une très mauvaise publicité », s'inquiète notamment Jamil Farah, de Cœur et Action pour la Syrie. Dans l'espoir de limiter les dégâts liés à la fermeture du compte par la plateforme de collecte de dons en ligne et par son partenaire financier, plusieurs associations ont bien tenté d'envoyer un message visant à rassurer leurs donateurs et à dénoncer l'injustice dont elles se sentaient victimes mais quand le mal est fait, difficile de revenir en arrière : *« J'ai expliqué qu'en dépit du fait que nous avions monté en compétences, amélioré notre gouvernance et élargi notre réseau de soutien, nous faisions toujours face à un grand nombre de contraintes ; en Syrie mais également en France, où le comportement discriminatoire de certaines structures nous complique très sérieusement la tâche. Mais je ne sais pas si cela a été compris, je n'ai pas eu de retour »*, explique Majd Massouh, coordinateur du CODSSY. Si l'association Tous pour la Syrie a décidé de porter son litige avec Lemon Way devant les tribunaux, c'est précisément dans l'espoir d'être réhabilité par la justice: *« Au delà du préjudice financier, nous avons essentiellement décidé de saisir le Tribunal de Grande Instance pour que le dommage moral que nous avons subi soit reconnu »*, explique Yahia Chamali, *« La fermeture de notre compte peut laisser penser que nous ne respectons par les mesures de contrôles imposées par la plateforme, ce qui est complètement faux. Nous ne sommes pas des bandits. Nous ne devons pas nous laisser maltraiter de la sorte »*.

Par ailleurs, une grave accusation diffamatoire aurait été portée à la connaissance du président de l'ONG Syria Charity : *« Un conseiller bancaire a affirmé à l'un de nos donateurs que notre association était suspectée de liens douteux »*, s'insurge Mohammad Alolaiwy, qui ne décolère pas. *« Malheureusement cela a été dit à l'oral, nous n'avons donc pas de preuve pour le poursuivre en justice mais nous avons néanmoins demandé à un avocat de se saisir de cette affaire. C'est absolument inadmissible de proférer des accusations aussi graves. Il est hors de question de laisser passer une telle atteinte à notre honneur. »* Combien d'autres vaines accusations ont-elles pu être prononcées sans que cela ne soit connu des associations visées ? Combien de donateurs n'ont pas renouvelé leur soutien par peur ?

2 Le temps perdu ne se retrouve pas

Les équipes basées en France font tout leur possible pour permettre à ceux dont l'avenir n'est jamais certain de pouvoir agir et réagir vite. Or les entraves auxquelles elles font face leur volent un temps d'action et de réflexion précieux. La quasi-totalité des associations interrogées disent avoir vu leur temps de gestion administratif et financier multiplié par deux, voire plus, en l'espace de quelques années.

Réunir l'ensemble des justificatifs exigés par les institutions financières, suivre le bon déroulement des virements, trouver une nouvelle banque ou plateforme de collecte de dons suite à la clôture des comptes… en quelques années, le temps consacré aux démarches administratives a considérablement augmenté pour la grande majorité des associations solidaires de la population civile syrienne. *« Notre agence bancaire exige que nous justifions de toutes nos dépenses à un tel niveau de précision que nous devons les détailler à 20 euros près pour des projets qui peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est infernal à gérer pour nous mais aussi pour eux »,* observe le Dr Ammar Chaker, secrétaire Général de l'UOSSM.

« Notre temps de gestion hebdomadaire des virements à l'international a triplé si ce n'est pas quadruplé », ajoute Chamsy Sarkis, le président de l'association de soutien aux médias indépendants ASML/Syria *« Notre conseiller nous a demandé de lui fournir d'innombrables documents : notes de synthèse de nos activités et projets ; communiquer à l'avance les noms des comptes vers lesquels nous ferions des virements afin qu'ils soient approuvés ; déclarer chaque virement à l'international à l'avance et envoyer également à l'avance les factures justifiant des dépenses liées aux fonds que nous souhaitons transférer »,* énumère le président de l'ONG, qui est loin d'avoir évoqué l'ensemble des exigences de sa banque : *« Les virements internationaux ne peuvent pas se faire par internet dans mon agence. Avant la recrudescence des contrôles par l'ACPR, la directrice de l'agence m'autorisait à envoyer les bordereaux par email. Mais cela n'a soudain plus été possible. J'ai alors mandaté deux personnes pour me représenter afin de ne pas être contraint de faire chaque virement moi-même. »* Mais là encore, cet arrangement, a priori classique, ne lui aurait pas été accordé : *« Alors que j'habitais en Turquie, la banque m'a obligé à venir en personne à Paris pour chaque demande de virement »,* continue Chamsy Sarkis. Financée par le ministère des affaires étrangères et européennes, invitée au Parlement Européen et l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'association a pourtant d'importants soutiens nationaux et internationaux et l'intégrité morale de son président, chercheur en génétique au CNRS pendant 7 ans n'a jamais été remise en question par la banque. *« Un virement peut prendre 6 à 8 semaines entre la demande et sa réalisation. Parfois 3 mois, 60 mails d'échanges pour un seul virement »,* résume le président de l'UOSSM. *« Nous ne sommes pas opposés*

Scolarisation d'enfants syriens réfugiés en Jordanie, août 2016. **© Tous pour la Syrie**

aux contrôles rigoureux, mais ils devraient être réalisés beaucoup plus rapidement », relève le médecin de profession.

Si ces organisations résistent à la pression, d'autres structures, plus petites, sont directement limitées dans leurs actions par les multiples obstacles auxquels elles font face. *« Dépenser autant de temps à la gestion des problèmes crées par les institutions financières alors que nous sommes pour la plupart bénévoles et déjà très pris par nos métiers et les projets que nous portons est extrêmement problématique. La plupart des petites associations ne sont pas outillées pour affronter ces difficultés »,* alerte Mary Lemeland, de l'association Yalla ! pour les enfants. *«Le temps que nous consacrons à nous occuper de ces problèmes, nous ne le passons pas au développement de nos projets »,* conclut Inès, la présidente de Nazra.

Certains projets, pourtant avancés, sont parfois même interrompus du fait d'annulations de virements. Le rejet de l'opération bancaire demandée par l'association Alwane à la Banque Postale a par exemple empêché l'achat de fournitures scolaires pour 269 enfants, dans le cadre d'un projet de construction d'une école. Soutenir le secteur de l'éducation revêt pourtant un enjeu majeur dans la lutte contre toute forme d'endoctrinement et notamment le terrorisme, car les enfants privés d'éducation deviennent automatiquement plus vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation.

Bien conscients des enjeux, le régime de Bachar al-Assad comme les groupes terroristes en Syrie et ailleurs prospèrent sur l'analphabétisme des populations. A l'inverse, l'éducation est l'un des secteurs les plus délaissés par les mécènes et bailleurs de fonds des associations. Si les quelques fonds recueillis ne peuvent pas atteindre leurs bénéficiaires, comment les structures humanitaires peuvent-elles alors intervenir là où elles sont le plus indispensables ?

3 Des pertes financières cruciales

Certains refus catégoriques de prestation de services entraînent également des pertes sonnantes et trébuchantes. Les changements forcés d'établissements bancaires contraignent régulièrement les associations à accepter des services onéreux pour la gestion comme pour les transferts de leurs fonds à l'étranger. Par ailleurs, les ruptures de comptes sans préavis, imposées par HelloAsso et Lemon Way, ont conduit certaines associations à perdre les bénéfices de campagnes de collectes de dons en cours ou encore les dons mensuels de donateurs qui avaient mis en place des virements automatiques via la plateforme de collecte de dons.

Fédératrice, l'Union des Organisations de Secours et de Soins Médicaux (UOSSM) portait deux campagnes de collectes de dons très fructueuses : *« Près de 54.000 euros avaient été récoltés grâce à la générosité de notre communauté. Nous avons dû avancer les fonds pour pouvoir mener notre mission à bien en attendant qu'ils nous soient finalement reversés »* souligne le Dr Ammar Chaker. Mais que ce serait-il passé si l'Union médicale n'avait pas eu la trésorerie nécessaire pour maintenir leurs projets ? Plus confidentiels, les membres de Cœur et Action pour la Syrie ont été contraints de retarder la construction d'une école de plusieurs mois le temps de récupérer leur dû : *« En reversant l'argent qui se trouvait sur notre compte aux donateurs, HelloAsso nous a privé de dons cruciaux, à un moment où nous nous apprêtions à démarrer la construction d'une école au Nord de la Syrie. En ce début 2018, l'établissement qui devait ouvrir à la rentrée 2017-2018 est encore en cours de construction »*, s'indigne Jamil Farah, le président de l'association. Plus l'association est petite, plus l'onde de choc se ressent. En perdant 4 donateurs réguliers sur les dix qui la soutenait, la petite association Nazra a ainsi perdu 40% de ses bienfaiteurs ainsi que plusieurs mois de donations.

Construction d'une école dans le Sud de la Jordanie, août 2016 **© Tous pour la Syrie**

4 Les acteurs de la solidarité sont déjà criminalisés en Syrie

La plupart des associations de soutien à la population civile syrienne ont été créées juste après le début de la révolution et de la guerre en Syrie, dans le but de parer aux besoins urgents qui, pensaient-elles, ne dureraient pas. Sept ans plus tard, non seulement la crise humanitaire est plus grave que jamais mais les personnes solidaires sont elles-mêmes devenues des cibles en Syrie et sont désormais ségréguées en France. Une situation qui impacte profondément le moral des acteurs de la solidarité.

« Cela va faire 3 ans que nous devons lutter pour pouvoir fonctionner en France, alors que nous sommes déjà en lutte permanente contre le chaos et la destruction qui règnent en Syrie » souligne Inès, la présidente de l'association Nazra. Cette lutte est d'autant plus difficile à mener que les civils syriens solidaires sont victimes de tirs croisés. Journalistes, professeurs, médecins ou encore artistes, tous les militants pacifiques sont qualifiés de terroristes par le régime et d'ennemis par les groupes terroristes.

La guerre en Syrie présente des défis sans précédent pour les associations médicales notamment. Les principes et la pratique de la neutralité médicale dans les conflits armés ont volé en éclats depuis des années. Avec le ciblage direct et répété des agents de santé, des établissements de santé et des ambulances, la Syrie est devenue l'endroit le plus dangereux au monde pour les prestataires de soins de santé selon de nombreuses organisations. En mars 2017, une enquête de la commission sur la Syrie de l'Université américaine de Beyrouth, publiée dans le magazine The Lancet, fait état *« de centaines d'agents de santé morts en tentant de sauver des vies, et de l'incarcération et de la torture de centaines d'autres »*[8]. Et la situation empire chaque jour qui passe. En janvier et février dernier, « 67 attaques vérifiées » ont été recensées contre des hôpitaux en Syrie, soit « plus de 50 % des attaques vérifiées pour toute l'année 2017, qui en avait compté 112 » selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Comment peut-on accepter que les institutions financières bloquent les actions de citoyens solidaires quand eux-mêmes ne s'arrêtent pas d'intervenir malgré les risques ? *« Comment expliquer aux membres de nos associations en Syrie que nous ne pouvons pas les payer ou leur envoyer de quoi s'acheter à manger, à boire ou se soigner sachant qu'ils arrivent à accomplir leur travail dans des conditions inhumaines. Même assiégés et sous les bombes, ils travaillent sans relâche. Que leur répondre quand ils nous disent qu'ils ont faim, qu'ils ont peur et qu'ils sont catastrophés à l'idée de ne pas pouvoir mener leur mission à bien ? »*, interroge Maria al Abdeh, la directrice de l'ONG Women Now for Development. *« Tous les acteurs de la solidarité en Syrie travaillent dans des conditions extrêmement douloureuses, chaque difficulté qui s'ajoute peut miner la capacité d'action des équipes en France comme en Syrie »*, alerte Chamsy Sarkis, le président d'ASML/Syria.

8- « Health workers and the weaponisation of health care in Syria: a preliminary inquiry for The Lancet–American University of Beirut Commission on Syria », publié le 14 mars 2017

B

L'efficacité de la politique étrangère en Syrie dangereusement affaiblie

1 L'humanitaire et le développement : des actions stratégiques dans la lutte contre le terrorisme

Parmi les 4 principaux objectifs de la stratégie européenne visant à favoriser le retour de la paix en Syrie, adoptée en mars 2015, figure la fourniture *« d'une aide humanitaire et une protection internationale aux personnes touchées par le conflit ».* L'Union Européenne, dont la France est le deuxième contributeur du budget général, est ainsi devenue le premier pourvoyeur d'aide humanitaire en faveur de la Syrie et de la région avec plus de 9,4 milliards d'euros d'aide alloués par l'Union et ses États membres depuis le début du conflit.

Mais les banquiers et autres agents financiers ne semblent pas prendre la mesure de l'importance stratégique des actions de solidarité. *« Depuis la recrudescence des condamnations des banques pour manquements à leurs obligations de contrôles dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous sommes formés chaque année aux restrictions et embargos qui visent la Syrie, l'Irak, l'Iran, le Soudan et la Corée du Nord. Mais il ne nous est jamais précisé que l'action humanitaire fait partie intégrante de cette lutte »,* nous confie le cadre d'une grande banque française, qui souhaiterait voir *« ce volet ajouté à la formation ».*

Dans les textes, l'embargo européen vise essentiellement l'interdiction de l'exportation et l'importation *« d'armes et technologies pouvant servir à la répression ; de matières premières : gaz, pétrole ; de produits chimiques ; d'œuvres d'art ; et de toutes les transactions financières avec les banques syriennes, y compris la Banque centrale ».* L'embargo a bien été conçu pour *« viser le régime syrien et non la population civile »,* comme le rappelait la Haute Représentante de l'UE Catherine Ashton en 2012. Le 5 avril 2017, l'UE et les donateurs internationaux s'engageaient à nouveau à fournir une aide humanitaire conséquente dans l'année, avec un budget de 5,6 milliards d'euros afin de *« répondre aux besoins énormes des Syriens »*[9]. Les donateurs se sont quant à eux engagés à apporter une aide de 3,47 milliards d'euros pour la période 2018-2020. Des engagements pris lors d'une conférence internationale à Bruxelles qui, pour être efficaces, doivent impérativement bénéficier du concours des institutions financières chargées de réaliser les transactions. La stratégie de la France portée par Emmanuel Macron porte la même analyse. Lors de son premier discours en tant que chef d'Etat devant les Nations-Unies, le 19 septembre 2017 à New-York, le Président

français affirmait: *« Le peuple syrien a assez souffert pour que la communauté internationale prenne acte d'un échec collectif et s'interroge sur ses méthodes. (...) Dans ce contexte, j'ai indiqué qu'elles étaient nos 2 lignes rouges. D'abord, une intransigeance absolue sur l'emploi d'armes chimiques, ensuite l'absolue nécessité d'aménager les accès aux soins de tous et toutes ; de permettre les structures médicales, de protéger les populations civiles. »* La France a ainsi décidé d'en faire l'une des priorités de sa présidence du Conseil de sécurité. Cette solution politique, et non militaire du conflit, constitue non seulement un intérêt majeur pour la population syrienne, mais également pour la population française : *« Agir pour le pays en Syrie, c'est agir pour le peuple syrien, mais c'est aussi nous protéger tous du terrorisme islamiste. (...) Nous devons ainsi tous nous protéger en unissant nos forces »,* clamait Emmanuel Macron face aux dirigeants du monde. Le 22 mars 2018, à l'occasion de la 4e Conférence Nationale Humanitaire organisée par le Ministère des Affaires Européennes et Étrangères, le gouvernement a annoncé le triplement des moyens engagés par la France pour déployer l'ensemble de sa stratégie humanitaire dans les quatre années à venir. *«L'action humanitaire est l'un des piliers de notre politique étrangère »,* rappelle alors Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires Européennes et Étrangères. La contribution française annuelle à l'action humanitaire et à la stabilisation en sortie de crise promet ainsi d'atteindre 500 millions d'euros d'ici 2022. Une augmentation inédite dans l'histoire récente de la France. Mais cette politique pourra-t-elle être pleinement mise en oeuvre si les institutions financières sont incitées

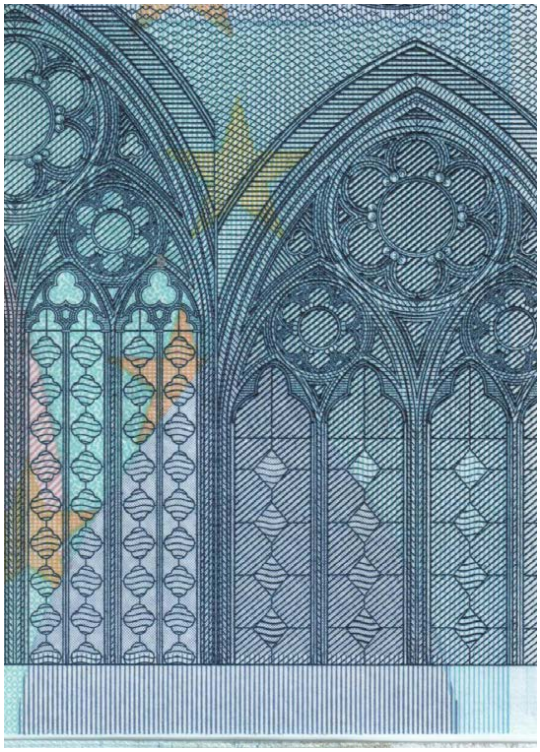

à compliquer et in fine bloquer les transferts de fonds à destination des pays qui en ont le plus besoin et ce sans être inquiétées ?

Lorsque les banques empêchent les associations de transférer leurs fonds, c'est également l'argent des citoyens qui est gaspillé. La plupart des associations citées dans ce rapport sont soutenues et financées par d'importants partenaires et bailleurs de fonds publics parmi lesquels le Ministère français des affaires étrangères et européennes, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies, le Fonds européen pour la démocratie ou encore des Instituts Français. Autant de fonds publics alimentés par l'argent des contribuables français, mais aussi des peuples européens et internationaux.

9- http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/syria/

2 Des blocages qui se répandent en Europe et au Moyen-Orient

Les institutions financières françaises ne sont pas les seules à complexifier l'action humanitaire à destination des civils syriens. Des blocages similaires sont observés dans plusieurs pays européens et notamment en Allemagne, Belgique et au Royaume-Uni ainsi que dans les pays qui accueillent le plus de réfugiés syriens au Moyen-Orient, à l'instar du Liban.

Royaume-Uni : Associations et particuliers victimes de blocages similaires

Les banques britanniques se montrent de moins en moins disposées à travailler avec les associations qui oeuvrent en Syrie et dans les pays voisins. Ainsi, la Rethink Rebuild Society a réalisé sa propre étude en septembre 2017. Le constat fait état de *« 10 organisations et 35 personnes syriennes victimes de refus de prestation de service par les institutions bancaires au Royaume-Uni ».*

Des blocages similaires à ceux identifiés dans le présent rapport : banques et individus ont vu leurs comptes bancaires fermés sans motif ; des demandes d'ouverture de nouveaux comptes ont également été rejetées sans que leurs dossiers ne soient instruits ; et les opérations bancaires, virements en tête, se sont considérablement complexifiées. Quant à comprendre les raisons qui guident les banquiers, il semble que le principe de précaution stricte soit une fois de plus en cause, *«le respect des sanctions et de l'embargo européen »* ayant été évoqué par certaines banques comme motif des refus de services.

Allemagne : Les banques germaniques tendent à rejoindre leur voisines françaises et britanniques

Si les associations de soutien à la société civile syrienne basées en Allemagne parvenaient généralement à bien travailler jusqu'en 2014, ces dernières années l'inquiétude monte au sein de ces acteurs de la solidarité. Sur 23 associations membres de l'Union des Associations Germano-Syriennes (VDSH), plus de 88% des organisations qui transfèrent de l'argent à l'international à des fins humanitaires font état de blocages, d'après une enquête interne menée par l'Union allemande. Bien que ce ne soit jamais ouvertement admis, les blocages sont directement liés à la présence du mot « Syrie » ou d'autres termes liés au pays dans les motifs du transfert selon la VDSH : *« Tous nos membres ont rencontré des difficultés à transférer de l'argent à la Turquie dès lors que la raison de l'opération spécifiait que l'aide irait à la Syrie »,* déclare Lilli Kardouh, PDG de VDSH.

Avec le temps, les transferts ont été bloqués du seul fait de la présence du mot « Syrie » dans le nom des associations, qu'elle que soit la destination des fonds. Dernièrement, les ONG germano-syriennes ont ainsi rencontré des problèmes avec les banques pour des projets en liens avec les réfugiés syriens en Allemagne. Plusieurs organisations ont également signalé des clôtures de comptes privés de certains de leurs employés (citoyens allemands d'origine syrienne). le problème est devenu flagrant pour le grand public lorsque des centaines de milliers de réfugiés syriens sont arrivés en 2015. Les réfugiés de nationalité syrienne se voyaient souvent refuser l'ouverture d'un compte bancaire par les grandes banques commerciales en raison de l'embargo syrien. Désormais, la plupart des citoyens syriens se tournent vers les banques locales à but non lucratif selon l'Union allemande.

Au cœur du système européen, la Belgique ne fonctionne pas mieux

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le cœur de l'Europe n'est pas plus efficace. Ainsi, l'association humanitaire et de développement Relief and Reconciliation International, qui s'est créée en 2012 avec le parrainage d'un groupe de vice-présidents du Parlement Européen et de l'ancien Président du Conseil polonais, puis euro-député et Président du Parlement Européen Jerzy Buzek, n'a pas échappé aux ennuis bancaires. L'association a notamment été confrontée à la fermeture brutale de son compte par la branche belge d'une grande banque française: *« J'ai pu contacter l'ancienne directrice du siège, qui a été scandalisée. Mais elle n'a malheureusement rien pu faire »,* déplore Friedrich Bokern, le directeur général de l'ONG. L'ouverture d'un nouveau compte bancaire se révèlera ensuite impossible : *« Nous avons contacté quatre banques et essuyé autant de refus ; systématiquement sans explication »,* relate le directeur de l'association. A l'instar de la méfiance de certaines banques françaises à l'égard des donations privées, les virements provenant du compte Paypal de l'ONG ont également été régulièrement retardés : *«Les versements de nos dons étaient complètement hasardeux. La moitié des virements de notre compte Paypal prenaient 1 à 2 mois avant d'apparaître sur notre compte bancaire »,* témoigne Friedrich Bokern. L'ensemble de ces difficultés a conduit à des retards de paiements des salaires et des remboursements de frais engagés par les salariés de l'ONG. Aujourd'hui, si l'ONG s'appelle Relief and Reconciliation International et non pas Relief and Reconciliation for Syria, ce n'est que pour limiter, dans la mesure du possible, les blocages discriminatoires. Au bout de quatre ans, la branche libanaise de l'organisation a pu ouvrir au moins un compte en banque au Liban pour assurer le financement du Centre de Paix de R&R à la frontière syrienne. Et les membres ont trouvé des chemins, bien que difficiles, pour faire parvenir des dons privés collectés en Europe via PayPal.

Une méfiance de la finance hors de contrôle au Liban

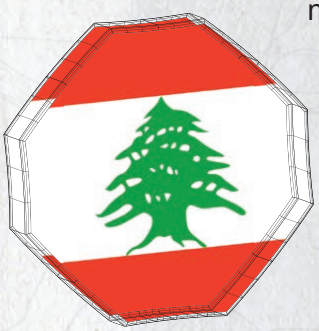

Au pays du cèdre, qui partage l'une de ses frontières avec la Syrie et accueille plus d'un million et demi de réfugiés syriens, – soit le quart de sa population – le secteur de la finance se montre désormais ouvertement hostile à la population civile syrienne. *« Il est quasiment impossible d'ouvrir un compte bancaire sans le soutien de réseaux personnels. Or ce n'est pas simple de trouver la bonne personne pour rassurer les banquiers »,* témoigne Fadi Halisso, le Président de l'ONG de soutien des réfugiés syriens Basmeh & Zeitooneh. *« Il nous aura fallu huit tentatives et le soutien de l'ambassade d'Allemagne pour trouver une banque qui accepte de nous ouvrir un compte!»,* confirme Friedrich Bokern, directeur de l'ONG belge Relief and Reconciliation. Les opérations bancaires nationales et internationales reçoivent également un traitement différent de l'ensemble des opérations demandées par les Libanais : *« Les virements sont rejetés dès que les mots « Syrie » ou « syrien » apparaissent, même s'il s'agit d'une aide destinée aux réfugiés au Liban »,* continue Fadi Hallisso. Les subventions provenant d'ONG étrangères peuvent ainsi être immobilisés, à l'instar de subventions accordées à Basmeh & Zeitooneh par le Secours Catholique France et Caritas Ireland, qui sont restés bloqués pendant près d'un mois. Les dons privés étant également refusés, il devient particulièrement difficile pour une association enregistrée au Liban de fonctionner. Ces blocages interpellent jusqu'au Trésor américain, qui a proposé à l'association Basmeh & Zeitooneh de leur venir en aide lors de nouvelles difficultés mais l'offre est difficile à saisir pour la structure : *«Le problème dépasse les dossiers au cas par cas pour lesquels nous pouvons faire appel au Trésor américain. C'est tout un secteur qui est de plus en plus hostile et fermé aux syriens. Le Trésor pourrait être en mesure de résoudre le problème d'un transfert bloqué mais ne peut pas forcer les banques à accepter des clients syriens. Ces derniers, en tant qu'individus et organisations, sont exclus du secteur bancaire. Cela devient une défaillance du marché »,* regrette le directeur de l'association, qui a, non sans effort, réussi à ouvrir un deuxième compte en banque *« dans le cas où la première déciderait soudainement de clôturer le compte ».* Une précaution que Fadi Hallisso a eu le temps de murir durant les trois années de recherche nécessaires pour trouver un établissement qui lui ouvre ses portes, grâce à l'intervention de son réseau de soutien.

Conclusion

Au terme de trois mois d'enquête nous avons identifié des blocages financiers généralisés, réalisés par la plupart des organismes financiers et visant une grande majorité des associations en lien avec la Syrie. Les témoignages que nous avons recueillis tendent donc à penser qu'il ne s'agirait pas de pratiques sporadiques mais bien de politiques internes des institutions financières visant les organisations liées à la Syrie et parfois les Syriens eux-mêmes. Il apparaît que la mise en oeuvre du principe de précaution stricte, imposé par l'Etat Français à partir de 2015, a conduit à des mesures non seulement dysfonctionnelles mais également contradictoires avec les enjeux stratégiques portés par les pays occidentaux. Car la recrudescence des entraves, dont sont victimes les organisations solidaires de la société civile syrienne fragilise des équipes déjà criminalisées en Syrie, et entraînent des pertes de temps et d'énergie qui ralentissent considérablement le développement des projets menés sur le terrain. Or l'éducation, l'autonomisation des femmes, la défense de la liberté d'expression, les soins médicaux et toutes autres actions solidaires constituent des efforts indispensables à la lutte contre toute forme de radicalisation. Nourrir, soigner ou encore éduquer, c'est préparer la paix de demain. Loin de n'être que morales, les missions humanitaires sont donc également stratégiques. Le gouvernement français l'a compris et investit massivement dans le soutien aux actions humanitaires et de développement, notamment en Syrie. En entravant le travail des associations, les institutions financières compromettent donc les intérêts stratégiques de la France et mettent en danger la sécurité de ses citoyens. Le coût payé par les associations franco-syriennes aujourd'hui est en réalité un coût qui sera payé par les Français demain.

Alors comment en sommes-nous arrivés à une telle situation? Au cœur des échanges financiers internationaux, les banques et organismes de paiement portent la lourde responsabilité

d'identifier et d'empêcher les transactions destinées à financer des opérations frauduleuses. Un défi de taille et particulièrement onéreux en cette époque de détérioration de l'environnement international. La multiplication des crises et des conflits, leur complexité croissante et leurs inscriptions dans la durée fait peser une lourde charge aux acteurs du secteur bancaire. Or leur but premier demeure par essence d'atteindre le meilleur niveau de profit. Quelle que soit la qualité du travail effectué sur le terrain par les associations humanitaires, le bénéfice/risque de ces clients à but non lucratif est loin de répondre aux critères de rentabilité des banques et autres organismes financiers. Les entraves vécues par les associations en lien avec la Syrie soulèvent donc des questions qui dépassent leurs seuls intérêts propres. Les révélations de cette enquête interrogent sur le système lui-même. Au vu de l'importance que revêt l'action stratégique humanitaire aux yeux des pouvoirs publics, est-ce judicieux de faire porter toute la responsabilité des transferts financiers à des sociétés commerciales ? Comment faire en sorte que ces entreprises, dont les intérêts sont essentiellement économiques, se soucient également des intérêts humanitaires et sécuritaires nationaux et internationaux ?

De nombreuses associations humanitaires en lien avec la Syrie sont au bord de l'épuisement. Les difficultés d'intervention dans le pays, mais aussi dans les pays voisins et en Europe ne cessent de se complexifier. Ces entraves doivent cesser au plus vite pour que nous puissions tous, chacun à notre place, soulager les populations civiles en Syrie.

Des solutions aux problèmes soulevés par ce rapport sont possibles. A l'heure où la France s'apprête à devenir l'un des cinq premiers bailleurs mondiaux pour l'action humanitaire et la stabilisation en sortie de crise avec le triplement de ses moyens d'actions d'ici à 2022, nous exhortons les pouvoirs publics (Ministères des Affaires Européennes et Étrangères, de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances et enfin de la Défense) et les institutions financières (Fédération française bancaires et ACPR) à réfléchir, avec le CODSSY et ses partenaires, à des résolutions concrètes et à en définir urgemment les contours d'application.

ANNEXES

1- Clôtures de comptes bancaires

SOCIETE GENERALE

[redacted] PARIS BASTILLE
5 RUE SAINT-ANTOINE
75004 PARIS
Tel : 01 44 78 88 40

Fax : 01 48 87 52 37

Agence Paris Bastille

[redacted]
FRANCE

Le 05 avril 2016,

Objet : Clôture de compte en l'absence de concours
Compte n° : [redacted]

Lettre recommandée avec AR 1A 126 466 8019 5

Monsieur,

Nous vous informons par la présente que nous avons décidé de procéder à la clôture du compte n° [redacted] dont vous êtes titulaire dans notre Agence.

Cette clôture prendra effet dans un délai de 60 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre, soit le 06/06/2016.

Avant cette date, vous devrez :
- nous avoir restitué tous carnets de chèques et cartes bancaires liés à ce compte, qui seraient en votre possession ou en celle de votre (vos) mandataire(s) ;
- avoir modifié la domiciliation de vos avis de prélèvements et crédits à recevoir.

Passé ce délai, vous ne pourrez plus effectuer aucune opération sur nos caisses.

Nous vous informons que vous avez la possibilité de saisir de votre dossier le Médiateur du Crédit aux entreprises soit par fil au n° Azur 0810.001.210 ou par courriel sur le site Internet : http://www.mediateurducredit.fr. Si vous souhaitez avoir recours à cette procédure, nous vous invitons à déposer un dossier sans délai auprès du Médiateur du Crédit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[redacted]
Votre Conseiller de Clientèle

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ASS SORIYAT POUR DEVELOPP HUMANI

PÔLE SERVICES CLIENTS PARIS JEMMAPES

[redacted]

SERVICE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS

[redacted]

FRANCE

Le 28 août 2014,

Objet: Préavis de clôture du compte à 60 j
Compte n°: [redacted]

Lettre recommandée avec AR 1A 092 053 0096 0

Monsieur,

Nous n'avons plus convenance à maintenir la relation de compte que nous avons avec vous et souhaitons y fixer une échéance prochaine.

Aussi nous vous prions de noter que cette relation de compte prendra fin dans soixante jours, soit le **27/10/2014, date à laquelle votre compte n° [redacted]3 sera clôturé.** Le solde créditeur de votre compte est à ce jour de [redacted] Euros, sous réserve des éventuelles opérations en cours.

Nous vous remercions, en conséquence, de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que votre compte soit effectivement soldé à cette date, compte tenu, s'il y a lieu, de toutes opérations initiées antérieurement à la clôture, mais qui n'auraient pas encore été passées au débit de votre compte à cette date. Vous aurez à nous restituer les moyens de paiement en votre possession dès la clôture de votre compte.

En outre, nous vous invitons à veiller au changement de vos domiciliations en temps utile.

Je me tiens à votre disposition. Vous pouvez me contacter à [redacted]

Nous vous informons, par ailleurs, que vous avez la possibilité de saisir de votre dossier le Médiateur du Crédit aux entreprises soit par fil au n° Azur 0810.001.210 ou par courriel sur le site Internet : http://www.mediateurducredit.fr.

Si vous souhaitez avoir recours à cette procédure, nous vous invitons à déposer un dossier sans délai auprès du Médiateur du Crédit.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[redacted]
Votre Conseiller de Clientèle

117-119, QUAI DE VALMY. 75488 PARIS CEDEX 10
TÉL. 01 58 21 46 00. FAX PARTICULIERS 01 58 21 47 49. FAX PROFESSIONNELS 01 58 21 49 56
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. SA AU CAPITAL DE 970 099 988,75 EUR. SIÈGE SOCIAL A PARIS 29, BD HAUSSMANN - 552 120 222 R.C.S.

2- Clôtures de comptes par des organismes de paiement

Important : renouvellement de votre authentification

HelloAsso <contact@helloasso.com> 27 juin 2017 à 18:37
Répondre à : HelloAsso <contact@helloasso.com>
À : touspourlasyrie[redacted]

1

helloasso

Bonjour

Dans le cadre de nos obligations réglementaires, nous avons besoin de réaliser une mise à jour des pièces justificatives de votre organisme.

Après analyse des éléments renseignés, nous avons besoin de pièces complémentaires que **nous vous invitons à renseigner dès que possible dans votre espace authentification sur HelloAsso :**

- **RIB de votre organisme**

Les coordonnées bancaires de votre association restent enregistrées avec votre IBAN mais vous devez nous fournir le RIB au nom de votre organisme au format PDF.

- **Témoin de publication au Journal officiel**

Merci de nous transmettre le témoin de publication de votre organisme au Journal officiel. Vous pouvez retrouver cette information sur le site du Journal Officiel.

- **Liste des membres du bureau actuel**

Afin d'identifier le mandataire, merci de transmettre la liste des membres du bureau actuel (par exemple : le PV de l'assemblée générale). Attention, si les membres du bureau ont changé depuis votre inscription sur HelloAsso, **veillez à remplacer la carte d'identité renseignée précédemment par celle d'un des membres actuels du bureau.**

Nous vous invitons également à vérifier le format des éléments suivants :

- **La carte d'identité**

Veillez à ce que la carte d'identité renseignée soit celle d'un des membres du bureau actuel. D'autre part, le recto et le verso de la carte doivent figurer au sein d'un même document.

- **Les statuts de votre association**

Vos statuts doivent également être en un seul document. N'hésitez pas à consulter cet article pour comprendre comment fusionner vos fichiers PDF.

Afin de réaliser cette mise à jour, nous vous invitons à renseigner dès aujourd'hui ces

Gmail [redacted]

Important : vos pièces justificatives ne permettent pas d'authentifier votre organisme

HelloAsso <contact@helloasso.com>
À : touspourlasyrie[redacted]

29 juin 2017 à 13:11

2

helloasso

Bonjour !

Dans le cadre de nos obligations réglementaires, nous devons réaliser un contrôle régulier des organismes collecteurs sur HelloAsso.

Malheureusement, la récente vérification des pièces justificatives de votre organisme par notre partenaire n'a pas permis d'authentifier et valider votre organisme.

Comme détaillé dans les conditions générales de notre site, depuis Juin 2017, l'utilisation du service HelloAsso s'appuie nécessairement sur la création d'un compte de paiement chez notre partenaire LemonWay, qui authentifie les structures collectrices et garantit la traçabilité des paiements.

Notre partenaire a refusé d'ouvrir un compte de paiement pour votre organisme. Les motifs de refus sont à la seule discrétion des équipes de contrôle LemonWay.

Pour des raisons réglementaires, HelloAsso n'est malheureusement pas en mesure

d'accueillir les organismes qui se verraient refuser l'ouverture du compte de paiement par LemonWay.

Nous vous invitons donc à vous tourner vers une autre plateforme de collecte, et nous excusons pour ce désagrément.

L'équipe HelloAsso

HelloAsso, la plateforme pour Agir Ensemble
87 Quai des Queyries, Espace Darwin, 33100 Bordeaux

Contactez-nous - HelloAsso recrute - Retrouvez-nous sur Facebook

Vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part ? Désinscrivez-vous

Gmail

Tous pour la Syrie Rennes <[redacted]>

[LEMON WAY SUPPORT] - Your request #1001680 has just been updated !

[redacted] 29 juin 2017 à 14:45

3

[Please reply above this line]

Hi touspourlasyrie,

Your request (#1001680) has just been updated !

Have a lovely day,
LEMON WAY CUSTOMER SUPPORT

[redacted]
Jun 29, 2:45 PM CEST

Bonjour touspourlasyrie,

Merci de nous avoir contactés !

Le wallet a éffectivement été fermé à notre intiation car nous refusons de travailler avec des associations qui sont en lien avec la Syrie.
Cette décision est irrévocable.
Nous avons prévenu HelloAsso hier de la fermeture de votre compte.

Je vous souhaite une belle journée,
Jean-Marie

[redacted]
Jun 29, 2:02 PM CEST

LEMONWAY

[redacted]
LinkedIn LinkedIn

Lemon Way | Payment Institution for the New Economy
+33 (0) 1 48 18 19 35
14, rue de la Beaune – 93100 Montreuil – France
http://lemonway.com

---------- Message transféré ----------
De : [redacted]
Date : 29 juin 2017 à 13:49
Objet : Fwd: [HelloAsso] Objet : Re: Important : renouvellement de votre authentification

Bonjour,
Le compte de notre association «Tous pour la Syrie» sur la plateforme HelloAsso a été désactivé sans qu'on soit prévenu ! HelloAsso rejette la responsabilité sur Lemon way qui a initié la demande.
Ci-dessous la référence que me donne HelloAsso de notre dossier .
Je voudrais que vous clarifiez la situation avec HelloAsso, que notre compte revienne et je reste à votre disposition pour vous fournir tout document nécessaire à l'authentification de notre association. Ci-joint le dernier avis de déclaration au JO

From: [redacted]>
Date: 2017-07-13 1:07 GMT+02:00
Subject: Re: Important : Demande de mise à jour de vos pièces justificatives
To: HelloAsso <contact@helloasso.com>

Bonjour,

Je vois sur notre compte et dans ce mail que les statuts sont acceptés ; cependant vous dites que "Les statuts de l''association sont manquants". Merci de nous dire quoi à faire.

Bien à vous,
[redacted]

2017-07-13 0:11 GMT+02:00 HelloAsso <contact@helloasso.com>:

helloasso

Bonjour !

Dans le cadre de nos obligations réglementaires, nous avons besoin d'une mise à jour de vos pièces justificatives.

Après analyse des éléments renseignés, voici le détail des éléments à compléter au sein de votre espace Authentification sur HelloAsso :

le document suivant : **PV de la dernière AG** est: **Accepté**

le document suivant : **Copie de l'autorisation de l'association** est: **Accepté**

le document suivant : **RIB** est: **Accepté**

le document suivant : **Statut de l'association** est: **Accepté**

le document suivant : **Carte d'identité** est: **Document mis en attente après vérification (en attente d'un autre document, ou en attente d'autre information)**
commentaire: Les statuts de l''association sont manquants, merci de les fournir

Afin de réaliser cette mise à jour, nous vous invitons à renseigner dès aujourd'hui ces éléments directement dans votre espace. Pour vous guider au mieux dans cette

Subject:[HelloAsso] Objet : Re: Important : vos pièces justificatives ne permettent pas d'authentifier votre organisme
Date: Wed, 05 Jul 2017 12:29:27 +0000
From:Hélène (HelloAsso) <support@helloasso.zendesk.com>
Reply-To: HelloAsso <support+id74090@helloasso.zendesk.com>
[redacted]

##- SVP n'écrivez pas sous cette ligne -##

Votre demande (74090) a été mise à jour. Pour ajouter des commentaires supplémentaires, répondez à cet e-mail.

Hélène **Hélène** (HelloAsso)
5 juil. 14:29 CEST

Bonjour,

effectivement, Lemonway a un problème de mail. Je leur communique ce problème mais je n'ai aucun autre contact à vous donner.

Les motifs de refus de création de comptes de paiement (mais aussi les refus d'authentification) sont uniquement à la discrétion des équipes de contrôle de LemonWay. Helloasso n'est donc pas en mesure de vous apporter de réponse à ce sujet.

Pour des raisons réglementaires, HelloAsso n'est malheureusement pas en mesure d'accueillir les organismes qui se verraient refuser l'ouverture du compte de paiement par LemonWay.

Nous vous invitons donc à vous tourner vers une autre plateforme de collecte, et nous excusons pour ce désagrément.

Bien cordialement,
[redacted]
Chargée de relation utilisateur
Email : contact@helloasso.com
http://www.helloasso.com

Consultez nos Questions fréquentes

[redacted]
4 juil. 14:32 CEST

Bonjour

merci pour les coordonnées de Lemonway mais leur email ne fonctionne pas (voir mail ci-dessous)

Pourriez-vous me transmettre un autre mail ou téléphone qui fonctionne ?
Cordialement
[redacted]

-------- Original Message --------

Subject: Undelivered Mail Returned to Sender
Date:2017-07-03 23:17
From:MAILER-DAEMON@out6.mail.ovh.net (Mail Delivery System)
To:[redacted]

This is the mail system at host out6.mail.ovh.net.

I'm sorry to have to inform you that your message could not
be delivered to one or more recipients. It's attached below.

For further assistance, please send mail to postmaster.

If you do so, please include this problem report. You can
delete your own text from the attached returned message.

The mail system

<reclamation@lemonway.fr>: host p19.mail.ovh.net[213.186.33.220] said: 550
sorry, user over quota [mail347] (#5.1.1) (in reply to RCPT TO command)

On 2017-07-03 14:22, Hélène (HelloAsso) wrote:

From: [redacted]
Date: 2018-01-30 12:31 GMT+01:00
Subject: Très urgent : [GoCardless] Re: Fermeture de votre compte GoCardless
Cc: [redacted]

Bonjour [redacted]

Nous avons une grosse urgence. GoCardLess vient de fermer notre compte et a stoppé les abonnements pour le prélèvement automatique sans nous fournir de détails sur les raisons de la fermeture.

Que pouvons-nous faire ? L'action semble irreversible ? est-ce possible de trouver une solution ?
Avez-vous un autre partenaire pour les prélèvements automatiques ?

Merci par avance de votre réponse.
---------- Message transféré ----------
De [redacted]
Date : 30 janv. 2018 12:22 PM
Objet : [GoCardless] Re: Fermeture de votre compte GoCardless
À : [redacted]>
Cc :

> ##- SVP n'écrivez pas sous cette ligne -##
>
> Your request (363609) has been updated. To add additional comments, reply to this email.
>
> Bonjour,
>
> Merci pour votre e-mail.
>
> Nous vous remercions de nous avoir fourni de plus amples renseignements concernant l'état de votre organisation et d'avoir fourni des informations supplémentaires aux agents de contrôle. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de reconsidérer notre décision à cette occasion.
>
> En tant qu'Établissement de paiement agréé réglementé par le Financial Conduct Authority (Fca), nous sommes tenus d'effectuer un certain nombre de contrôles et de vérifications afin de traiter les paiements en votre nom. Après notre examen et évaluation des informations fournies et obtenues dans le cadre de votre inscription, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer toutes les vérifications requises avec un résultat satisfaisant – par la suite, votre compte a été fermé et aucun autre paiement ne sera traité par GoCardless.
>
> Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons malheureusement pas fournir d'autres informations quant à la raison exacte pour laquelle votre inscription a été refusée. Nos équipes d'assistance n'ont aucun contrôle sur cette décision et nous ne pouvons pas fournir d'autres informations par téléphone. Nous nous excusons pour toute difficulté occasionnée.
>
> Cordialement,
>
> Équipe De Vérification Des Comptes
> GoCardless

[redacted]
29 janv. 14:32 GMT

Bonjour,

Nous venons de recevoir votre notification de fermeture de compte. Nous sommes assez surpris. Nous nous excusons, nous n'avons pas pu répondre tout de suite à votre mail du 24 janvier. Suite à quelques soucis de santé, je n'avais pas pu suivre le sujet.

Je reviens vers vous afin de faire le point en espérant que nous pourrons rouvrir rapidement le compte gocardless :

Notre numéro de SIRET : [redacted]

AAVS est l'ancien nom de notre association qui est devenu UOSSM France. Vous aurez tous les éléments en pièce jointe attestant de ce changement de nom agrée par la préfécture.

Les donateurs font un don à l'UOSSM France qui est le nouveau nom de notre association.

Voici les noms des membres du bureau :

3- Rejets de virements à l'international

De [redacted]
À : [redacted]
Envoyé : mardi 3 octobre 2017 à 11:06:32 UTC+2
Objet : Re: RE:Virement HRJ

[redacted]

Dommage que tu n'as pas pu assister à la conférence de vendredi 22/9. J'avais fait avec la journaliste [redacted] une restitution du projet. Ci joint un article Ouest France sur ce projet qu'on mène depuis 2 ans.

J'ai beaucoup de documents et de justificatifs sur ce projet, je propose de faire une réunion téléphonique + partage d'écran de mon ordinateur via un lien internet (je peux m'occuper de l'organisation) avec la personne de CASA ou toute autre entité inquiétée, où je pourrai cibler les réponses avec les preuves à l'appui.

Pour les questions posées ici :

1) Notre contrat de construction d'école est avec l'association jordanienne [redacted] Ci joint la convention signée en 2016.

HRJ est une branche de l'internationale NGO "Mercy Corps" [redacted] gère actuellement l'école existante. Nous avons profité de la présence de Catherine [redacted] sur place pour nous acheter les équipements dont je t'ai fourni les factures.

Pour info, Catherine est britannique dont le mari est un employé de l'ONU en Jordanie. Ci joint son identité

2) Ci joint le document de suivi des paiements (fichier excel) de ce projet dont le cout est de 26k€. L'association Jordanienne [redacted] ne pouvait pas recevoir un virement bancaire extérieure, nous étions obligé d'envoyer des fonds par Western union, en cash avec les membres qui ont fait 4 voyage de suivi de projet ou payer directement le promoteur ou l'intermédiaire ([redacted] qui nous a acheté les équipements)

3) Ci joint les statuts de TPLS de 2013, où nous avons changé le nom en supprimant le mot collectif qui était dans le nom de l'association. Nous avons également mené la démarche auprès de l'administration fiscale française pour être reconnu d'utilité général ce qui nous permet de délivrer un reçu fiscal à nos donateurs.

4) L'association [redacted] est est asso jordanienne basée à Azraq et qui travaille pour le développement sociale envers les familles à Azraq. Avec l'arrivée des réfugiés syriens dans la ville d'Azraq, elle s'est investi dans l'accompagnement des enfants, d'où le projet d'école. Ci joint le document de son enregistrement auprès du ministère de développement social (en arabe)

5) TPLS ne reçoit pas de fond de la Syrie. Je ne vois pas qui dans ce pays ruiné pourrait nous donner !

Voici l'origine du financement du projet :

Recettes de financement de la phase 1+ une partie de la 2 en 2016

Objet : Réponse du Crédit Agricole [2095536-1518514628]

De : Credit Agricole Rennes Maurepas (rennesmaurepas@ca-illeetvilaine.fr)

À : [redacted]

Date : Mardi 13 février 2018 12h13

Nous vous remercions de ne pas effacer la référence dans l'objet du message afin de faciliter nos futures correspondances.

[redacted]

Le virement a été rejeté soit de la part du Crédit Mutuelle soit de la part de l'association nous n'avons pas plus d'informations.

Nous vous invitons à contacter le bénéficiaire pour avoir plus d'informations.

Bien cordialement.

[redacted]

Crédit Agricole Ille-et-Vilaine - Tél : 02 99 36 37 77

ILLE-ET-VILAINE
Toute une banque pour vous

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement. Crédit Agricole, acteur du développement durable.

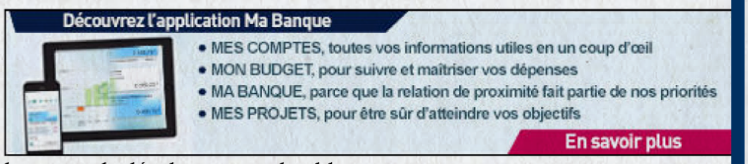

Rappel de votre message :

Bonjour,J'ai effectué le virement de 3600E depuis le compte de l'asso "Tous Pour la Syrie"[redacted] vers l'asso[redacted]e"Ce jour (13/02/18) le virement est retourné sur notre compte.Pouvez vous me donner le motif ?Merci/yahia chamali : trésorier TPLS

4- Refus d'ouvertures de comptes bancaires

From: [redacted]
Date: 2018-02-23 13:11 GMT+01:00
Subject: Re: UOSSM France >> Documents officiels
To: [redacted]
Cc: [redacted]

Bonjour,
Lors de notre entretien téléphonique de ce vendredi 23 janvier à 11h, vous avez exprimé votre refus d'ouvrir un compte bancaire pour notre organisation chez votre établissement. Les éléments de refus que vous avez mentionnés sont :

- Vous êtes une banque de gestion d'actifs. Vous attendez à avoir une somme minimale de 2MM€ placée en permanence.
- La localisation géographie de nos activités dans une zone à haut risque vous effraie

Il est tout à fait de votre droit de refuser de rentrer en relation avec nous. Néanmoins, et compte tenu que les éléments que je vous ai donnés lors de notre entretien le 31 janvier ne sont pas différents des documents que j'ai fournis, nous aurions aimé avoir votre refus plus tôt. Cela aurait économisé une perte de temps inutile pour nous comme pour vous. Cependant, je note que vous avez donné votre réponse dans le délai de 15 jours que vous avez annoncé.

Nous vous remercions d'avoir étudié notre demande et manquerons pas de partager toute information dans le but d'éviter à d'autres la perte de temps que nous avons subit.

Bien cordialement

[redacted]

2018-02-23 10:10 GMT+01:00 [redacted]
Cher Monsieur,

From: [redacted]
Date: 2018-02-22 22:55 GMT+01:00
Subject: Re: UOSSM France >> Documents officiels
To: [redacted]
Cc: [redacted]

Bonjour [redacted]

Comme convenu dans notre conversation téléphonique, je vous envoie en document joint la macro estimation prévisionnelle de notre capacité de placement durant les 24 prochains mois. J'ai pris une hypothèse, peu probable, où certains financements ne seraient pas reconduits, ce qui explique une baisse vers la fin 2019 début 2020.

Concernant le virement, nous avons 2 types :

- Achats de médicaments et de matériel médical auprès des fournisseurs en Turquie. ça représente 30% du total, sur peu de nombre de virement, moins de 1/mois
- Paiement de salaires et frais de fonctionnement de nos projets. Destiné à notre compte bancaire
  - Soit en Turquie à la Banque Ziraat (qui se traduit par Crédit Agricole) [redacted]
  - Soit à Erbil dans la région autonome de Kurdistan Irakien. Nous sommes à la recherche d'un établissement bancaire.

à Erbil, plusieurs banques sont possibles :

1. Regional Trade Bank
2. International Development Bank For Investment And Finance
3. Kurdistan International Bank

Et d'autres. Nous sommes en train de voir laquelle est plus efficace.

Je vous confirme notre RdV téléphonique de ce vendredi à 11h.
N'hésitez pas à revenir vers moi avant notre appel si vous avez besoin de toute information complémentaire.

Cordialement
[redacted]

Bonjour,

Je viens de déposer dans le même répertoire 2 documents supplémentaires :

12. fichier : 2016.06.09-[redacted]
13. Email : 2016.01.14-[redacted]

N'hésitez pas à revenir vers moi pour tout complément

Cordialement

[redacted]

2018-02-07 19:22 GMT+01:00 [redacted]
Bonjour [redacted]

Nous vous remercions de nous avoir reçu vendredi.
Comme convenu lors de notre réunion, merci de trouver sur ce lien les documents officiels vous permettant d'avoir une idée claire sur nos activités, notamment sur le plan financier :

UOSSM-France-Doc Officiels

Ces documents sont:

1. Parution dans le journal Officiel
2. Partenariat avec [redacted]
3. Partenariat avec [redacted]
4. Récépissé de la préfecture
5. Rapport d'Audit du plus grand bailleur de fond de l'état [redacted] GIZ.
6. Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale nommant les dirigeants
7. 6 rapports d'audit concernant notre partenariat avec [redacted]
8. Rapport d'Audit globale de la société Deloitte
9. Bilan Comptable 2016
10. Bilan Comptable 2015
11. Etat du compte au 30/01/2018. Merci de noter qu'un virement du [redacted] a été validé par [redacted] et sera versé dans notre compte dans les jours qui viennent.

J'ai posé la question à notre équipe en Turquie pour savoir s'ils avaient d'autres éléments susceptibles de nous intéresser. Je vous les transmettrai si je reçois quelque chose.

Enfin, vous trouvez d'autres informations sur le côté humain et humanitaire de nos activités sur notre site www.uossm.fr

Je reste à votre disposition pour tout complément.

[redacted]

This message has been sent by ABN AMRO Bank N.V., which has its seat at Gustav Mahlerlaan 10 (1082 PP) Amsterdam, the Netherlands, and is registered in the Commercial Register of Amsterdam under number 34334259.
Le présent message est envoyé par ABN AMRO Bank N.V., dont le siège social est situé au 10 Gustav Mahlerlaan, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas, et est inscrite au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34334259.

Associations franco-syriennes interrogées	Associations qui font face à des blocages bancaires	
AlBeer Humanity France		
Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM)	x	
Association de Soutien avec le Peuple Syrien (ASPS)	x	
Syrian Expatriate Medical Association (SEMA)	x	
Association de Soutien aux Médias Libres (ASML/Syria)	x	
Collectif de Développement et Secours Syrien (CODSSY)	x	
Comité d'Aide humanitaire au Peuple syrien (Comsyr)	x	
Cœur & Action pour la Syrie	x	
Alwane	x	
Nazra	x	
Life 4 Syria (L4S)	x	
Yalla ! pour les enfants	x	
Initiative for a New Syria (INS)	x	
Syrie Moderne Démocratique Laïque (Syrie MDL)	x	
SOS Syrie Nancy	x	
Syria Charity	x	
Centre syrien de médias et de la liberté d'expression (SCM)	x	
Women Now for Development	x	
Tous pour la Syrie	x	
Syrians & Friends Paris	x	
Radio Rozana	x	
Alpes Maritimes Syrie	x	
Liberté Syrie 29	x	
Energy Development Ecology	x	
Medina	x	
TOTAL : 25 associations (100%)	24 (96%)	

	Refus catégoriques de prestation de services			Retards / rejets de virements à l'étranger	Refus de dons privés
	Clôtures de comptes bancaires	Refus d'ouverture de comptes bancaires	Clôtures de comptes par des organismes de paiement		
		x	x	x	
	x				
	x			x	
				x	
	x		x		
	x				
			x	x	
				x	
			x	x	
	x	x		x	
	x		x		
	x				
			x		
		x		x	
	x			x	x
				x	
	x	x		x	
			x	x	
	x			x	
		x		x	
	x	x		x	
		x		x	
				x	
			x	x	
	11 (44%)	7 (28%)	8 (32%)		1 (4%)
		20 (80%)		18 (72%)	

Liste des associations interrogées

Par ordre alphabétique :

- ALPES MARITIMES SYRIE.
- ALWANE.
- ASSOCIATION MÉDICALE DES EXPATRIÉS SYRIENS.
- ASSOCIATION MEDINA.
- ASSOCIATION DE SOUTIEN AVEC LE PEUPLE SYRIEN.
- ASSOCIATION DE SOUTIENS AUX MÉDIAS LIBRES (ASML/Syria).
- ALBEER HUMANITY FRANCE.
- BASMEH & ZEITOONEH.
- CARE FRANCE.
- CENTRE SYRIEN DE MEDIAS ET DE LA LIBERTE D'EXPRESSION.
- CCFD-TERRE SOLIDAIRE.
- CŒUR ET ACTION POUR LA SYRIE.
- COLLECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET DE SECOURS SYRIEN.
- COMITE D'AIDE HUMANITAIRE AU PEUPLE SYRIEN.
- ENERGY DEVELOPMENT ECOLOGY.
- INITIATIVE FOR A NEW SYRIA.
- LIBERTÉ SYRIE 29.
- L4S.
- NAZRA.
- ROZANA FOR MEDIA.
- RELIEF & RECONCILIATION INTERNATIONAL.
- RETHINK REBUILD SOCIETY.
- SOS SYRIE NANCY.
- SYRIA CHARITY.
- SYRIANS & FRIENDS PARIS SFP.
- SYRIE MODERNE DEMOCRATIQUE LAÏQUE.
- TOUS POUR LA SYRIE.
- UNION DES ASSOCIATIONS GERMANO-SYRIENNES (VDSH).
- UNION DES ORGANISATIONS DE SECOURS ET SOINS MÉDICAUX.
- WOMEN NOW FOR DEVELOPMENT.
- YALLA ! POUR LES ENFANTS.

Rédaction et visualisation des données : Laurence Bondard

Conception graphique et maquette : Anmar Nabolsy

Achevé d'imprimé en avril 2018

Contact: info@codssy.org

Collectif de Développement et de Secours Syrien (CODSSY)

Créé en 2012, CODSSY est un collectif d'associations qui a pour objectif commun de pratiquer la solidarité envers les victimes du conflit syrien, quelles que soient leurs origines ethniques ou confessionnelles. Il s'agit d'une plateforme de plaidoyer, de coopération et de mutualisation des moyens.

Association de Soutien aux Médias Libres (ASML/ Syria)

Mis en place par des Syriens pour les Syriens, ASML développe des solutions médias innovantes à la réalité humanitaire et sociale du conflit. L'association vise à atténuer les souffrances de la population, tout en bâtissant les fondements pluralistes d'un avenir pacifique et démocratique.

Initiative for a New Syria (INS/Syria)

Fondée en septembre 2012, INS soutient des initiatives humanitaires locales en Syrie, promeut la coexistence entre les différentes composantes de la société syrienne, défend les droits humains, l'autonomisation des femmes et soutient la reconstruction sociale et économique du pays, y compris l'établissement de l'état de droit.

Women Now for development

Créée en juin 2012, l'association Women Now For Development favorise l'autonomisation des femmes. L'association promeut des programmes, menés par des Syriennes, qui visent à protéger les femmes et les enfants, leur permettre de prendre leur place dans la vie politique et participer à la construction d'une nouvelle Syrie pacifique qui respecte et protège les droits de tous ses citoyens.

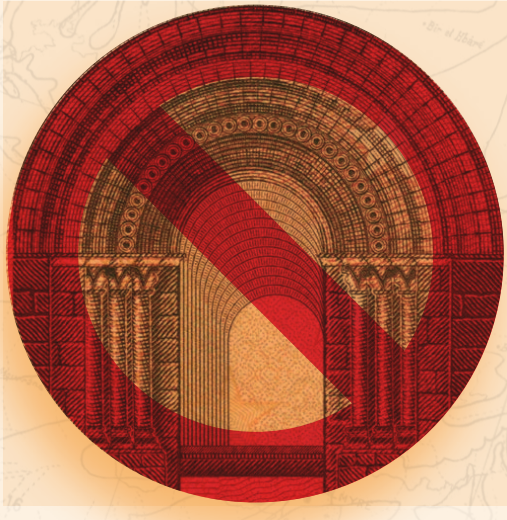

مبادرة من أجل سوريا جديدة
INS
INITIATIVE FOR A NEW SYRIA

النساء الآن
WOMEN NOW
SFD

ASML / SYRIA
INFORM | ENGAGE | EMPOWER